Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
21/12/2018	21/12/2018	2018-0292

1. Intitulé du projet

Création d'un parking de 103 places perméables (dans le cadre d'un PA précaire), restructuration/mutualisation de parkings existants pour un solde inférieur à 50 places (y compris les 103 places)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : CEETRUS FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Nicolas PERREAU

RCS / SIRET : 9 6 9 2 0 1 5 3 2 0 0 0 3 9

Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°41	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus => le projet comprend la création et le réaménagement d'un parking existant. Sur l'ensemble du centre commercial, le solde de places est de +46 après réalisation des opérations : voir annexe 6 pour le détail

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer un pôle restauration par transfert de 2 enseignes et les réaménagements/création de parking pour un solde inférieur à 50 places. De plus, le parking créé de 103 places en pavés joints verts est précaire car il prend place sur un emplacement réservé au profit de la MEL pour réalisation de la LINO. Ainsi après démontage du parking de 103 places, le solde de places en sera diminué d'autant (voir annexe 6 pour le détail).
Le PA précaire à l'origine de la présente demande ne concerne que la création restructuration des parkings. 2 PC ont déjà été obtenus pour la création des 2 restaurants.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

la création d'un nouveau parking (de façon précaire en attendant la LINO)
et la restructuration d'un parking existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :

la création de voiries lourdes
la création de voiries légères et parkings
la création de réseaux
la création de noues et bassins de tamponnement
un traitement paysager
l'éclairage public des parkings et voiries internes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- nouvelles places de parking complétant l'offre existante avec un traitement paysagé et une infiltration des eaux pluviales pour le parking de 103 places.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager précaire (situé sur emplacement réservé au PLUi) portant sur la création de places de stationnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour une demande d'étude au cas par cas lié aux travaux d'aménagement soumis à permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
restructuration parking 3 Brasseurs et création parking précaire : - 25 places (assiette du PA) voir annexe 6 pour le traitement global des places de parking	places
surface de parking de 2975 m2	m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de la Boutillerie à Sequedin

revoir

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 50 ° 37 '49.85' N **Lat.** 2 ° 58 '17.13' E

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** 50 ° 37 ' 50. " 98 N **Lat.** 2 ° 58 ' 17 " 60 E

Point d'arrivée : **Long.** 50 ° 37 ' 42 " 92 N **Lat.** 2 ° 58 ' 05 " 55 E

Communes *traversées :*

Sequedin

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** x **Non**

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** **Non** x

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** x **Non**

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Démolition Amarine existant (autorisation pas encore sollicitée)
Création Amarine et Pizza Paï dans le prolongement du restaurant 3 Brasseurs (PC obtenus par les enseignes)

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain vague et parking

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de SEQUEDIN, approbation le 08/10/04
Le projet est situé en zone UX (zone à dominante commerciale)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[x]	
en zone de montagne ?	[ ]	[x]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[x]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[x]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[x]	[ ]	la commune de Sequedin est concernée par un plan de prévention du bruit, en projet. La zone d'étude n'est pas en zone à risque : couleur jaune en indicateur 24h et vert en indicateur nuit, niveaux d'exposition les plus faibles

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il n'y a pas de PPR inondation approuvé sur le secteur d'étude mais un PPRI est prescrit sur la commune de Sequedin. il en est tenu compte dans la gestion des eaux pluviales (voir annexe 6 pour les détails de la gestion des eaux pluviales).
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une aire d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le plus proche site Natura 2000 se trouve à plus de 15 km à vol d'oiseau au sud. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale Directive Oiseaux FR3112002 des « Cinq Tailles ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	les fonds de fouille seront drainés durant les terrassements (nappe superficielle)
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excavation du sol en place pour réalisation de l'infrastructure (parkings) Réutilisation éventuelle des déblais (après tri) en remblais dans le site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le site bénéficiera d'une gestion des eaux pluviales : tamponnement des eaux pluviales jusqu'à la pluie de retour 100 ans (selon la doctrine DDTM 59), ce qui sera bénéfique pour le bassin versant et la zone de PPRI en aval

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x		espace vert actuellement sur une partie limitée du projet
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	 	x x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x x	 	Pas d'impact lié aux places de stationnement celles-ci sont déjà existantes. De plus les 2 restaurants sont déjà sur site
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	 	x x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	 	x x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet à débit régulé des eaux pluviales vers le réseau pluvial de la MEL (le bassin versant de parking ne reprend que 3000 m2 . Création de places de parking perméables : infiltration des eaux pluviales dans une noue.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site se situe hors ZPPAUP, hors monument et site classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu qu'il s'agit d'un aménagement de parking à proximité immédiate d'autres parkings et de la zone commerciale existante, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact. De plus :

- Mutualisation des places avec le restaurant 3 Brasseurs
-il s'agit d'un parking précaire qui aura vocation à disparaître au bénéfice de la MEL pour réalisation de la future LINO
-Par rapport au permis d'aménager, même si il y a création d'un parking de 103 places, la restructuration réduit de 25 places le parking général.
-par rapport au projet global : le solde de création est positif de 46 places
-après passage de la LINO : le solde deviendra négatif de 57 places
-impact de gestion des eaux pluviales pris en compte avec la création d'une noue pour infiltration et de places perméables

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : informations nominatives
Annexe 2 : plan de situation
Annexe 3 : photos du site
Annexe 4 : plan du projet
Annexe 5 : extrait du dossier CDAC sur les modes de transport
Annexe 6 : note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Villeneuve d'ascq le, 21 décembre 2018

Signature

Annexe 2 :

Plan de situation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

EMPRISE FONCIERE DU PROJET

13 391 m²

AA 99 (3 110 m²)
AA 134 (10 281 m²)

Département :
NORD

Commune :
SEQUEDIN

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 10/01/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
LILLE 2
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22 RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. 03 20 30 49 54 -fax
cdif.lille-2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

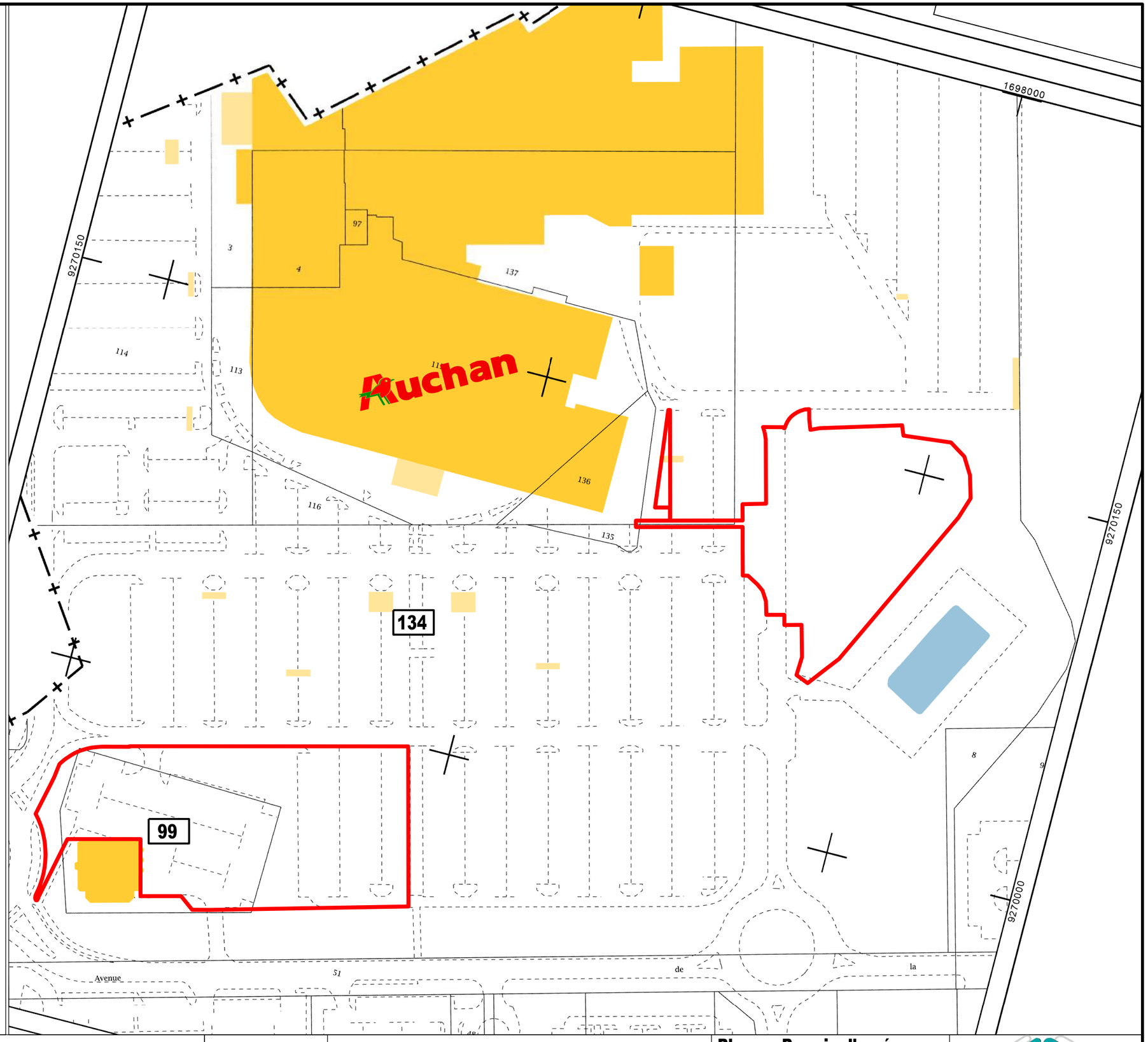

Auchan	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS	PA	Extrait du plan cadastral	Phase : Permis d'aménager Date : Avril 2018

Auchan	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS	PA 7	Situation du terrain dans un paysage lointain	Phase : Permis d'aménager Date : Novembre 2017	ER INGENIERIE ENVIRONNEMENT

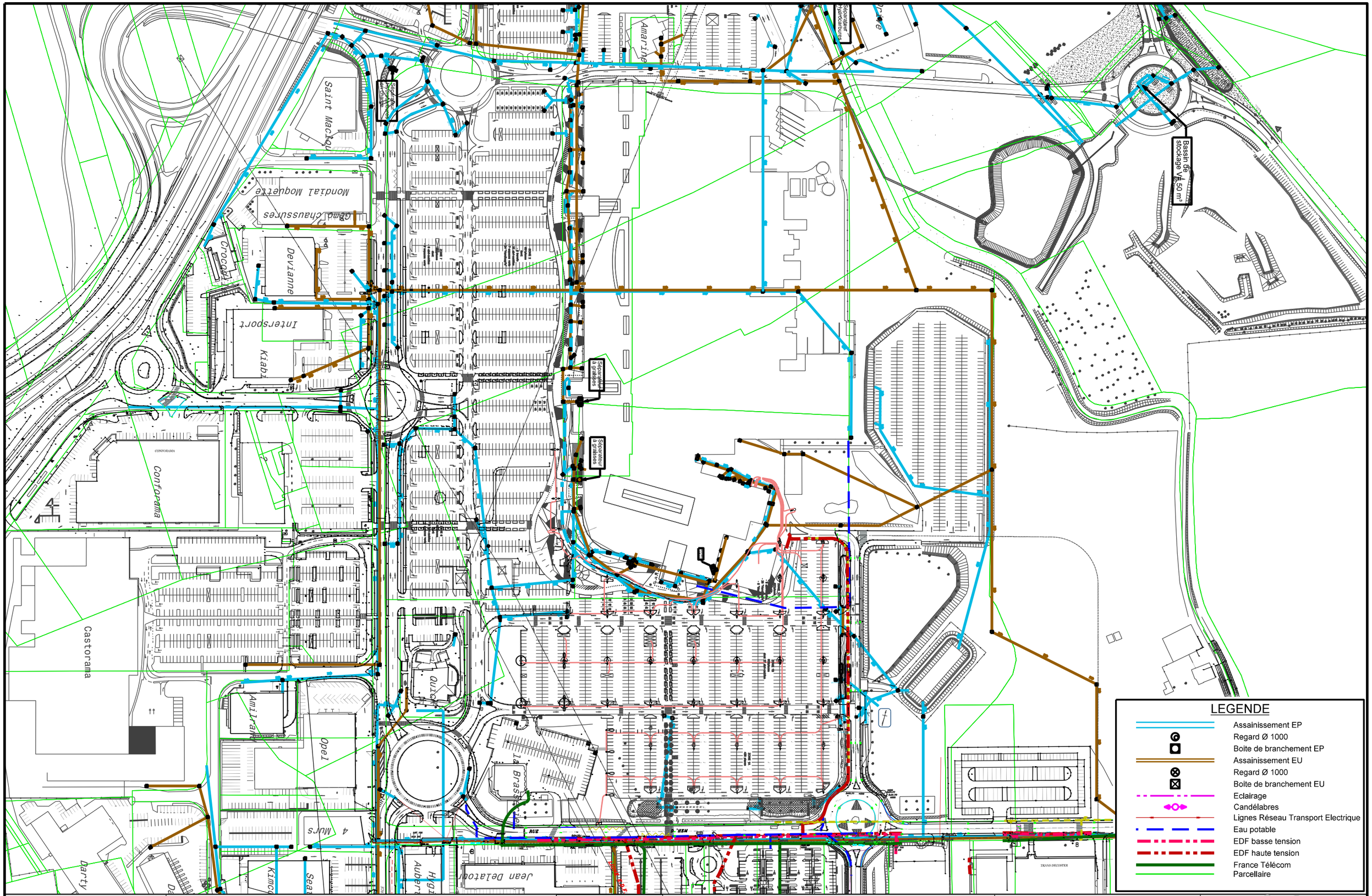

Auchan	**CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS**	**PA 3**	**Plan de l'état actuel du terrain**	**Phase : Permis d'aménager** **Date : Avril 2018** **Echelle : 1/2500ème - A3**

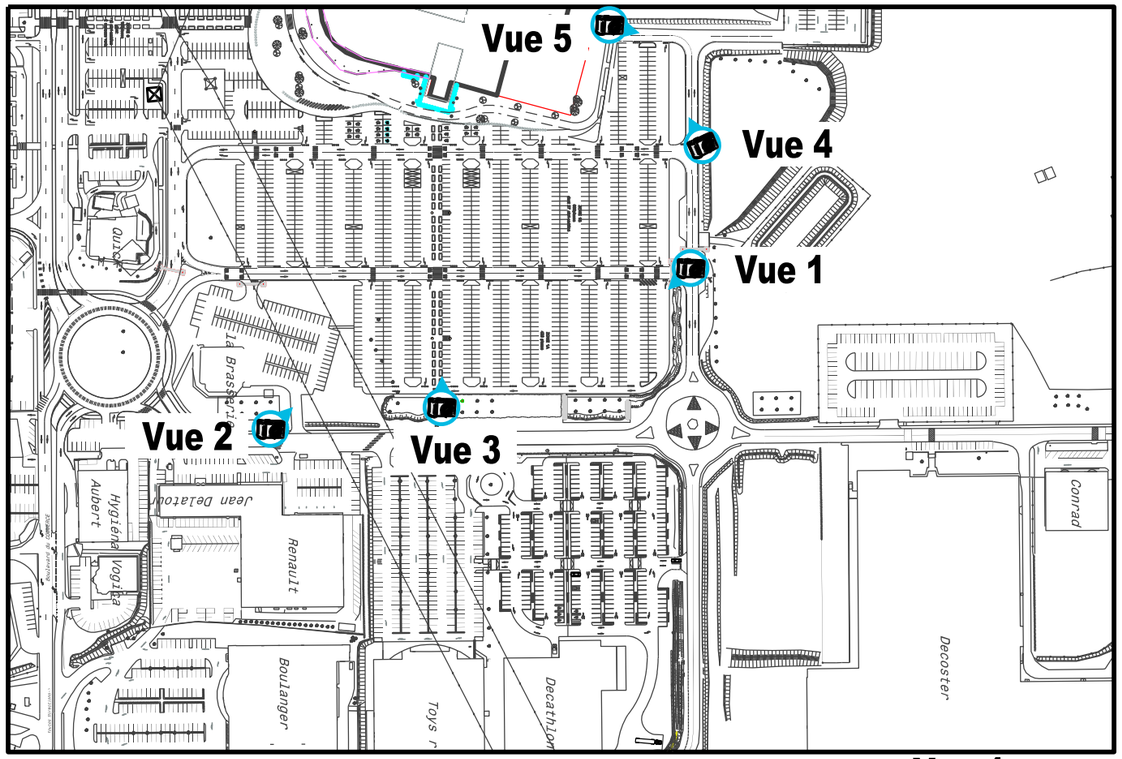

Vue 1

Vue 2

Vue 3

Vue 4

Vue 5

Auchan	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS	PA 6	Situation environnement proche	Phase : Permis d'aménager Date : Novembre 2017

Annexe 3 :

photos du site

Photo 1 – juillet 2012

Photo 2 – aout 2016

Photo 3 – février 2009

France • Nord-Pas-de-Calais • Nord • Sequedin
Photo 01
Photo 02
Photo 03

photo 4 – 2016

Annexe 4 :

Plan du projet

Parcelle AMARINE

Parcelle PIZZA PAÏ

LA BRASSERIE

RUE D'HEM

LEGENDE

- Voirie
- Trottoirs
- Espaces verts
- Limite de l'opération
- Limite de propriété
- Bordure
- 37.00 — Niveau voirie projeté
- 2.00 % — Pentes / Rampes projetée

Auchan

CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS

PA 8-1

Plan des travaux voirie

Phase : Permis d'aménager
Date : Avril 2018
Echelle : 1/1000ème - A3

INGÉNIERIE & ENVIRONNEMENT

Comptage des places

- **Places existantes à supprimer => 377 places**
- **Places à créer => 352 places (Solde négatif= 25 places)**

Parcelle AMARINE

Parcelle PIZZA PAÏ

39,95

LA BRASSERIE

CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS

Annexe 5 :

Extrait du dossier CDAC sur les modes de transport

RESEAU ROUTIER

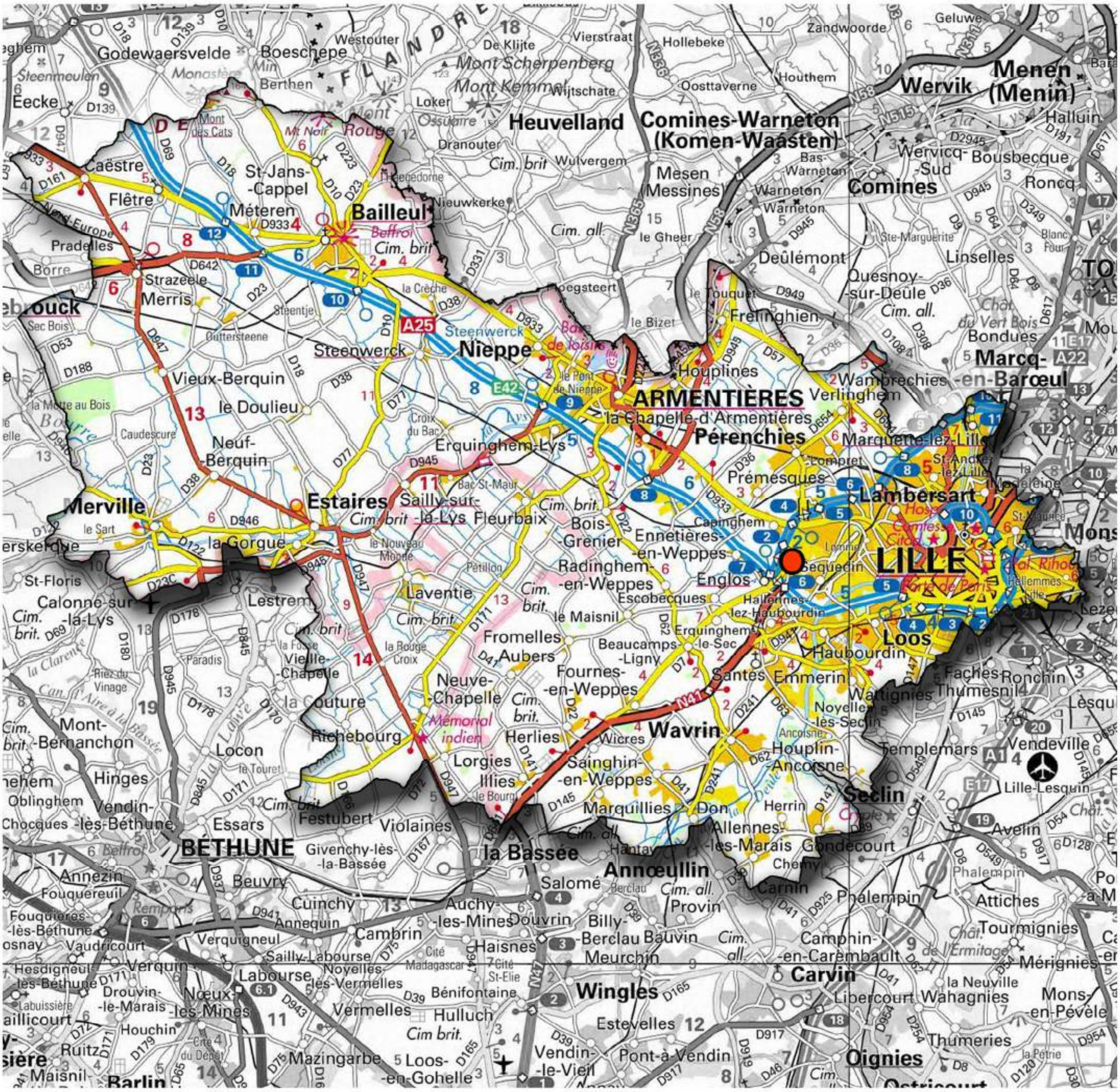

P2'-II- LES DIFFERENTS MODES DE DESSERTE

P2'-II-a. Desserte routière

P2'-II-a.1 Actuelle

La **carte routière** indique les principales voies d'accès de la zone de chalandise (cf. page n°51, pour la desserte routière dans l'environnement à 1 km).

En vis-à-vis : Carte routière de la zone de chalandise

La zone de chalandise est structurée par les voies principales suivantes :

- **Des axes autoroutiers et voies rapides sans péage :**
  - **A25 : Lille-Dunkerque (échangeurs n°6/7)**
  - **RD 652 : Rocade Nord-ouest de Lille dite RNO (demi-échangeur n°1, échangeur n°2)**
  - **RN 41 : Lille-La Bassée-Béthune via RN 47 (échangeur n°7)**

- **RD 933 : Lille-Armentières-Bailleul.** Cet axe croise la RD 652 ou RNO à hauteur de l'échangeur n°3. La rue des Fusillés (croisement RD 933 RD 654) permet de rejoindre la zone commerciale d'Englos en longeant l'Ouest du Marché d'Intérêt National (M.I.N.).

- RD 945 : Estaires-Armentières (A25 – échangeur n°9).
- RD 171 : Béthune-Armentières
- RD 7 : Fournes-En-Weppes-Echangeur n°2 de la RD 652. Cet axe irrigue directement la partie Ouest de la zone commerciale.
- RD 654 : RD 933-échangeur n°4 de la RD 652-Pérenchies et Verlinghen, via la rue des Fusillés.

Au sein de la zone agglomérée dense, les axes qui se connectent aux axes rapides (RNO, A25) sont les plus utilisés pour rejoindre le site, notamment depuis le centre de Lille (hors RD 933 déjà citée) **:**

- Le Bd de la Moselle (RD 750) vers l'échangeur n°5 de l'A25
- L'Avenue de l'Hippodrome (RD 751) vers l'échangeur n°7 de la RD 652

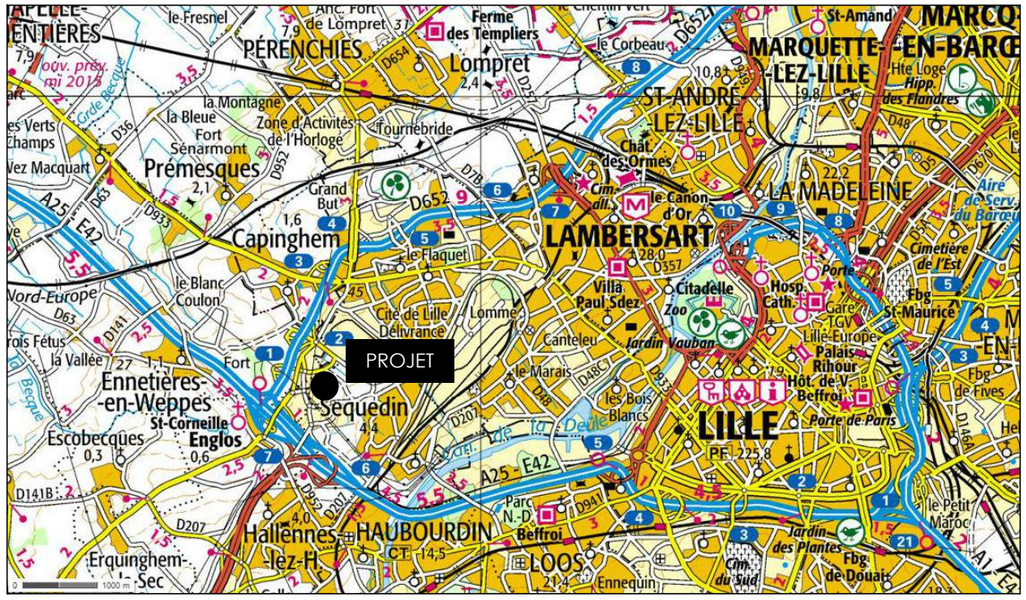

PROJETS ROUTIERS

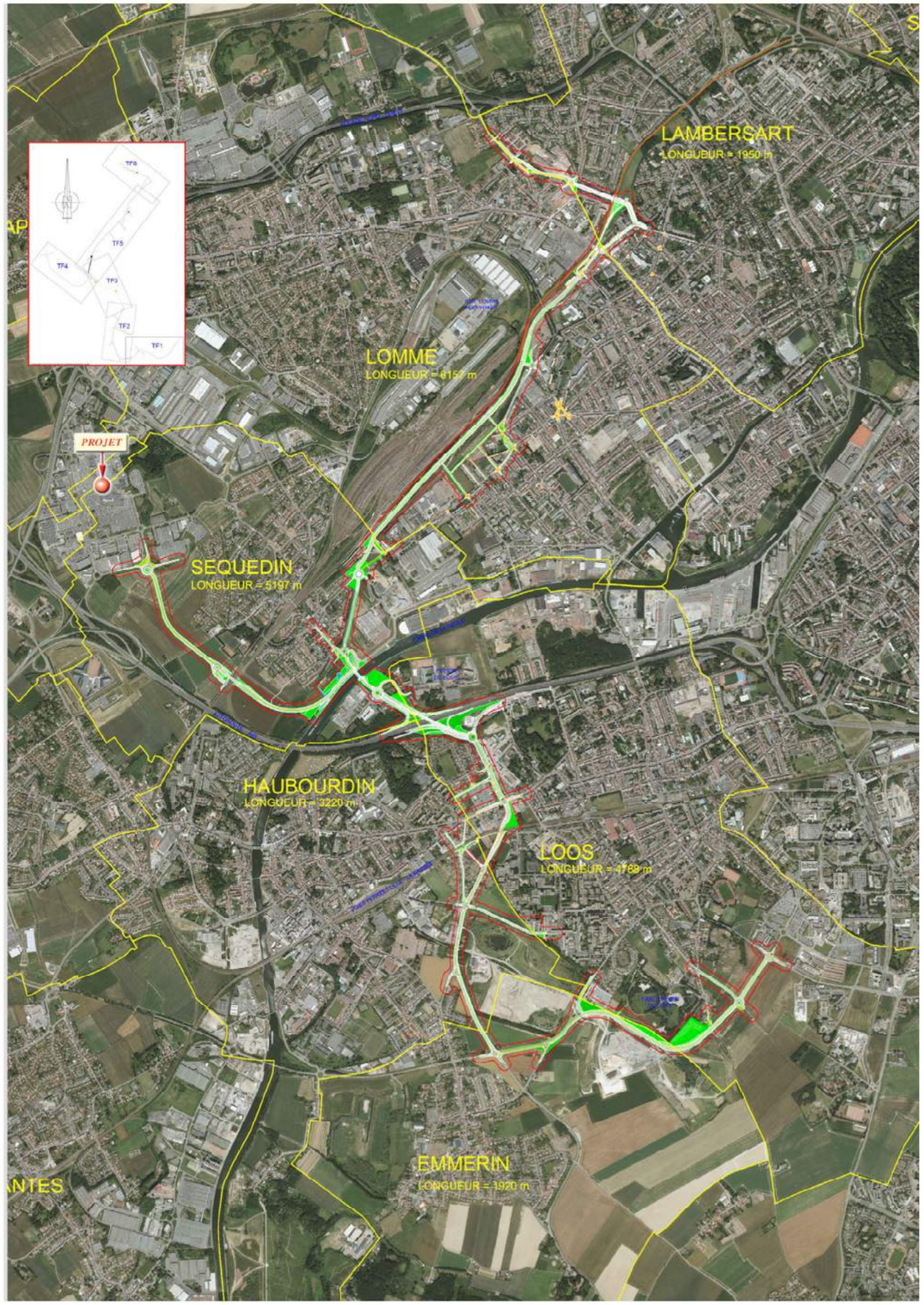

CONFORTER LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT

- Voie capacitaire eurométropolitaine
- Voie structurante
- Projets routiers ou aménagements capacitaires d'échelle SCOT
- Réserve pour opportunités à plus long terme
- Amélioration des itinéraires alternatifs de contournement aux autoroutes (A1, A22 et A25)

Octobre 2015

L'Agence d'urbanisme Lille Métropole

Source : ADULM

P2'-II-a.2 Future (projet routiers)

Future LINO Sud (à l'horizon 2018-2025) :

Le principal projet routier à l'échelle de la zone de chalandise est celui de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) – Partie Sud.

En vis-à-vis : Projet LINO-Sud

La LINO Sud sera une voie principale d'une longueur de 12 kilomètres environ, avec un nouvel échangeur sur l'A25. Elle s'étendra de la commune de Loos (secteur Sud-Ouest du pôle Eurasanté) jusqu'à Lambersart (rue Eugène Descamps). Elle traversera aussi Emmerin, Haubourdin, Sequedin et Lomme. Cette future voie reprend en partie des voies existantes qui seraient requalifiées :

- Rue des Lostes à Haubourdin
- Route de Sequedin à Loos
- Rue du Train de Loos à Sequedin
- Rue de La Gare à Lomme
- Rue A. Bonte à Lambersart (partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et le raccordement à la Rue E. Descamps).

Pour obtenir un itinéraire continu sur l'ensemble du trajet de la LINO Sud, la création de tronçons de voies nouvelles s'avère nécessaire :

- dans les carrières d'Emmerin/Houbourdin/Loos, pour rejoindre le pôle Eurasanté
- à Loos/Haubourdin, pour créer un passage sous les voies ferrées
- le long du site Délivrance à Lomme, pour contourner le quartier du Marais
- entre la rue E. Descamps et la rue A. Bonte à Lambrersart, pour créer un passage sous les voies ferrées
- **pour contourner le centre-ville de Sequedin ou atteindre la zone commerciale d'Englos.**

La réalisation de la LINO Sud permettra :

- de favoriser le développement de grands projets métropolitains, tels que Euratechnolgies ou Eurasanté, en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la Rocade Nord-ouest,
- de réduire les nuisances (bruit, pollution de l'air…) liées à la circulation automobile dans ces secteurs urbanisés au Nord-ouest de l'agglomération en favorisant les reports de circulations vers une infrastructure routière structurante qui sera située à l'écart des secteurs urbanisés,
- de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle en créant des aménagements dédiés aux modes de déplacements doux (piétons et cyclistes) et des aménagement pour mettre en service une nouvelle de transport collectif (bus de rocade)

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 29 mai 2013 au 29 juin 2013, émettant un avis favorable, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des travaux de la LINO Sud a été pris le 26 Juin 2014.

La réalisation par phases de cet axe devrait s'étaler de 2018 à 2025 pour une complète réalisation.

Les travaux devraient démarrés au Sud (d'Eurosanté à la rue de G. Potié à Loos) de 2018 à 2021. A partir de 2021, ils seront engagés pour la section de la rue G. Potié au Sud de Sequedin intégrant l'échangeur sur l'A25. Le budget de ces travaux s'élève à 66 millions d'euros. **L'aménagement n'aboutira au mieux dans la zone commerciale d'Englos qu'à l'horizon 2025.**
Si l'on englobe la partie Nord de la LINO, le budget prévisionnel s'établit à 150 millions d'euros. Le calendrier opérationnel de la partie Nord n'est pas arrêté.

La réalisation du projet peut être engagée indépendamment de celle de la LINO.

Les projets d'aménagements routiers identifiés au SCOT approuvé sont reportés sur la carte au verso.

En vis-à-vis : SCOT : Projets sur le réseau routier structurant

RESEAU TRANSPOLE

29A

PLAN DU RÉSEAU

ÉDITION DU 2 SEPTEMBRE 2017

UNE SOLUTION TRANSPORT
TOUJOURS À CÔTÉ DE VOUS

VOUS ALLEZ AIMER ÊTRE LIBRE

Transpole
LES TRANSPORTS DE LA MEL

LES COMMUNES DU RÉSEAU

F3	ANSTAING	E3	LEZENNES
B3	ARMENTIÈRES	B4	LILLE
A5	AUBERS	B2	LINSELLES
C6	BAISIEUX	C2	LOMME
B5	BEAUCAMPS-LIGNY	C3	LOMPRET
A4	BOIS-GRENIER	B5	LOOS
E2	BONDUES	G5	LYS-LEZ-LANNOY
B1	BOUSBECQUE	E3	MARCQ-EN-BARŒUL
F5	BOUVINES	B5	MARQUETTE
D6	CAPINGHEM	B6	MARQUILLIES
G5	CHÉRENG	B4	MOMBRAIN-BARRIOL
D1	COMINES	E2	MOUVAUX
F3	CROIX	F1	NEUVILLE-EN-FERRAIN
C2	DEÛLÉMONT	B6	NOYELLES-LÈS-SECLIN
B6	DON	C5	PÉRENCHIES
B5	EMMERIN	F6	PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS
C6	ENGLOS	C5	PRÉMESQUES
B4	ENNETIÈRES-EN-WEPPES	F3	QUESNOY-SUR-DEÛLE
B5	ERQUINGHEM-LYS	B4	RADINGHEM-EN-WEPPES
A3	ERQUINGHEM-LYS	E5	RONCHIN
B4	ESCOBECQUES	E2	RONCQ
B5	FACHES THUMESNIL	F3	ROUBAIX
F6	FOREST-SUR-MARQUE	G4	SAILLY-LEZ-LANNOY
B5	FOURNES-EN-WEPPES	F5	SANGHEN-EN-MÉLANTOIS
C5	FRELINGHIEN	B6	SANGHEN-EN-WEPPES
E6	FRETIN	E5	SAINT-ANDRÉ
A6	FROMELLES	A6	SALOMÉ
G5	GRUSON	C5	SANTES
C6	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	D6	SECLIN
E1	HALLUIN	C6	SEQUEDIN
B6	HANTAY	G5	TEMPLEMARS
C5	HAUBOURDIN	G5	TOURCOING
F2	TOURCOING	G5	TOURFLERS
F4	HEM	F4	TRESSIN
A5	HERLIES	E6	VENDEVILLE
C6	HOUPLIN-ANCOISNE	C5	VERLINGHEM
F5	HOUPLINES	F5	VILLENEUVE D'ASCQ
A6	ILLIES	E5	WAMBRECHIES
A6	LA BASSÉE	A3	WARNETON
B5	LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES	E3	WASQUEHAL
B4	LA MADELEINE	B5	WATTIGNIES
B4	LAMBERSART	G5	WATTRELOS
G3	LANNOY	B3	WAVRIN
E3	LEERS	B3	WERVICQ SUD
B4	LE MAISNIL	B6	WICRES
B5	LESQUIN	G4	WILLEMS

LÉGENDE

- Métro ligne 1
- Métro ligne 2
- Station de métro
- Tramway Ligne R
- Tramway Ligne T
- Station de tramway
- Lianes
- La Corolle COROLLE
- Citadine
- Lignes principales
- Lignes complémentaires
- Desserte occasionnelle
- Lignes 21
- Navette Vieux-Lille
- Lignes Il'inDo (service sur réservation)
- Arrêt Il'inDo (service sur réservation)
- S.N.C.F.
- Parking relais humanisé
- Station V'lille
- Point de retrait V'lille
- Agence Transpole
- Liaison transfrontalière
- Lignes belges
- Correspondance Lignes Belges

DESTINATION DES LIGNES

	réseau MÉTRO	
1	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	LILLE CHU - Eurasanté
2	LOMME Gr. Prétibert	TOURCOING C.H. Dron
	réseau TRAM	
R	ROUBAIX Eurotéléport	LILLE Gare Lille Flandres
T	TOURCOING Centre	LILLE Gare Lille Flandres
	réseau BUS	
L1	WAMBRECHIES Agrippin/Clicitoux	FACHES Centre Commercial
L2	LOOS Les Oliveaux	WATTIGNIES Centre Commercial
L3	ROUBAIX Eurotéléport	WATTRELOS Ouarties Beaulieu
L4	V. D'ASCQ Hôtel de Ville	HALLUIN Courmont
L90	COMINES Mairie	LILLE Siège de Région
L91	LILLE Gare Lille Flandres	HALLUIN Courmont
L92	LILLE Gare Lille Flandres	HALLUIN Courmont RONCQ Faidherbe de Roncq
CITA	ARMENTIÈRES Résistants	ARMENTIÈRES Gustave Dron
CITB	HALLUIN Hôtel de Ville	HALLUIN Hôtel de Ville
CITL	LILLE Porte des Postes	LILLE Porte des Postes
CITT	TOURCOING Centre	TOURCOING Centre
CITS	WATTRELOS Centre	Roubaix Fontenoit
NVL	LILLE Ribeux	LILLE Ribeux
LOMA	V. D'ASCQ Hôtel de Ville	V. D'ASCQ Hôtel de Ville
Z1	NEUVILLE EN FERRAIN Reckem	TOURCOING Gare
Z2	LILLE Porte de Douai	LESQUIN C.R.T.
Z3	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	LESQUIN Gare
Z4	RONDUIS Ravennes	TOURCOING Gare
Z5	ROUBAIX Gare Jean Lebas Roubaix	WATTRELOS ZAC Wattrootte
Z7	ROUBAIX Eurotéléport	LYS LEZ LANNOY Z1 Roubaix Est
Z8	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	LESQUIN C.R.T.
MNN	ROUBAIX Eurotéléport	MOUSCRON Gare
10	LILLE Gare Lille Flandres	LOMME Hegel LILLE CHU - Centre O. Lambret
11	VENDEVILLE Mairies de L'Europe FACHES Ogivar	LILLE Porte des Postes
12	TOURCOING Le Tors	MARCQ Pierre Semard Gare Dion
13	LILLE Mont de Terre	V. D'ASCQ Hôtel de Ville
14	MARQUETTE Les Alouettes	WATTIGNIES Mairie WATTIGNIES Canal Dion
15	TOURCOING Blanpain Tout	LEERS Église
16	HEM La Vallée 2 HEM La Vallée	TOURFLERS Dinsart LEERS Collège Stendhal
17	NEUVILLE EN FERRAIN Promenade de Flandre	WATTRELOS Quartier Beaulieu
18	LOMME Anatole France	V. D'ASCQ Hôtel de Ville
30	TOURCOING Centre	FOREST Rue de Tressin
32	ROUBAIX Gare Jean Lebas Roubaix	WASQUEHAL J.P Sartre V. D'ASCQ Hôtel de Ville
33	TOURCOING Cheviolo	LEERS Église
35	RONDUIS Norbert Bégard	LEERS Victor Hugo WATTRELOS Avelin
36	WASQUEHAL Centre Commercial WASQUEHAL Pôle Sportif	ROUBAIX Ch. Fourier
37	V. D'ASCQ Jean Zay	WATTRELOS Mendès France
50	MARCQ Collège	GRAND SAINT ANDRÉ
51	LILLE Gare Lille Flandres	LAMBERSART Commandant Verenne M Mairie
52	SECLIN Centre Hospitalier	LILLE Porte des Postes
53	PÉRENCHIES Europe	LILLE Bayart
54	PÉRENCHIES Europe	LILLE Porte des Postes
55	SECLIN Le Rieu TEMPLEMARS Parc d'Activités	LILLE Porte des Postes
56	WAMBRECHIES Charriers d'Or QUESNOY Mairie	LILLE Gare Lille Flandres
57	MONS Fort de Mons	LESQUIN Verdun
58	SANTES Marais	LOOS Eurasanté Épi de Soil
59	V. D'ASCQ Pont de Bois	V. D'ASCQ Contrescarpe
61	LOMME Saint Philibert	SAINGHIN Gare de Don WICRES Victor Tillard ILLIES Centre
63	LA BASSÉE Gare	LILLE CHU - Eurasanté
64	LA BASSÉE Monument aux Morts	LOMME Saint Philibert
65	HALLUIN Église	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy
66	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	LEERS Centre Commercial SANGHEN-EN-MÉLANTOIS Le Tilleul
67	V. D'ASCQ Hôtel de Ville	FOREST Église
68	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS Chemin des Ouilles
75	WARNETON E / WARNETON	LOMME Saint Philibert
76	QUESNOY Blanches Portes	LOMME Saint Philibert
78	QUESNOY Blanches Porte/Le Magnet	TOURCOING Lycée Combette WASQUEHAL Les Lagrange
79	ARMENTIÈRES Le Bizet	LOMME Saint Philibert
80	LOMME St Philibert	ARMENTIÈRES Collège Jean Rostand ERQUINGHEM LYS Rue de Nieppe
81	QUESNOY Blanches Portes	ARMENTIÈRES Clara
82	ARMENTIÈRES République	FALLUIN Courmont TOURCOING Pont du Recueil
84	COMINES Les Glycines	TOURCOING Centre
86	COMINES Mairie	LILLE Gare Lille Flandres
87	LINSELLES Cimetière	TOURCOING Centre
88	COMINES Mairie	LILLE Gare Lille Flandres
89	MARQUETTE Collège Debeyre	GRAND SAINT ANDRÉ
103	ARMENTIÈRES Gare	BAILLEUL/BIESCHEPE
109	ARMENTIÈRES Gare	BAILLEUL/STEENWERCK
110	LILLE Porte des Postes	MERVILLE
111	ARMENTIÈRES Hôtel de Ville	MERVILLE
112	ARMENTIÈRES Hôtel de Ville	MERVILLE
201	V. D'ASCQ Les Prés Edgard Pisani	ANICHE
202	LILLE Porte de Douai	LIBERCOURT/HARNES
204	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	NOUCHIN
205	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	LESQUIN/PONT À MARCQ
206	LILLE Porte de Douai	DOUAI
209	LILLE Porte de Douai	BILLY-BERCLAU/BAUVIN
220	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	GENECH/CORROEUR
221	LILLE Porte d'Arras	SIN.LIÉS / GENECH
226	ROUBAIX Eurotéléport	GENECH/CYSOING
227	V. D'ASCQ 4 Cantons Stade Pierre Mauroy	WANNEHAIN
229	LILLE CHU - Eurasanté	HOUPLIN-ANCOISNE Mairie CHEMY/GONDECOURT
230	LOMME Saint Philibert	ALLENNES LES MARAIS/CARNIN
231	LOMME Saint Philibert	ANNEQUIN
232	LILLE CHU - Eurasanté	HOUPLIN-ANCOISNE Mairie GONDECOURT
233	LILLE Porte d'Arras	CARVIN
235	LILLE CHU - Gaston O. Lambret	ESTAIRES
236	LA BASSÉE Gare	ARMENTIÈRES Hôtel de Ville
238	V. D'ASCQ Pont de Bois	GRUSON Calvaire
245	GONDECOURT	ERMETH

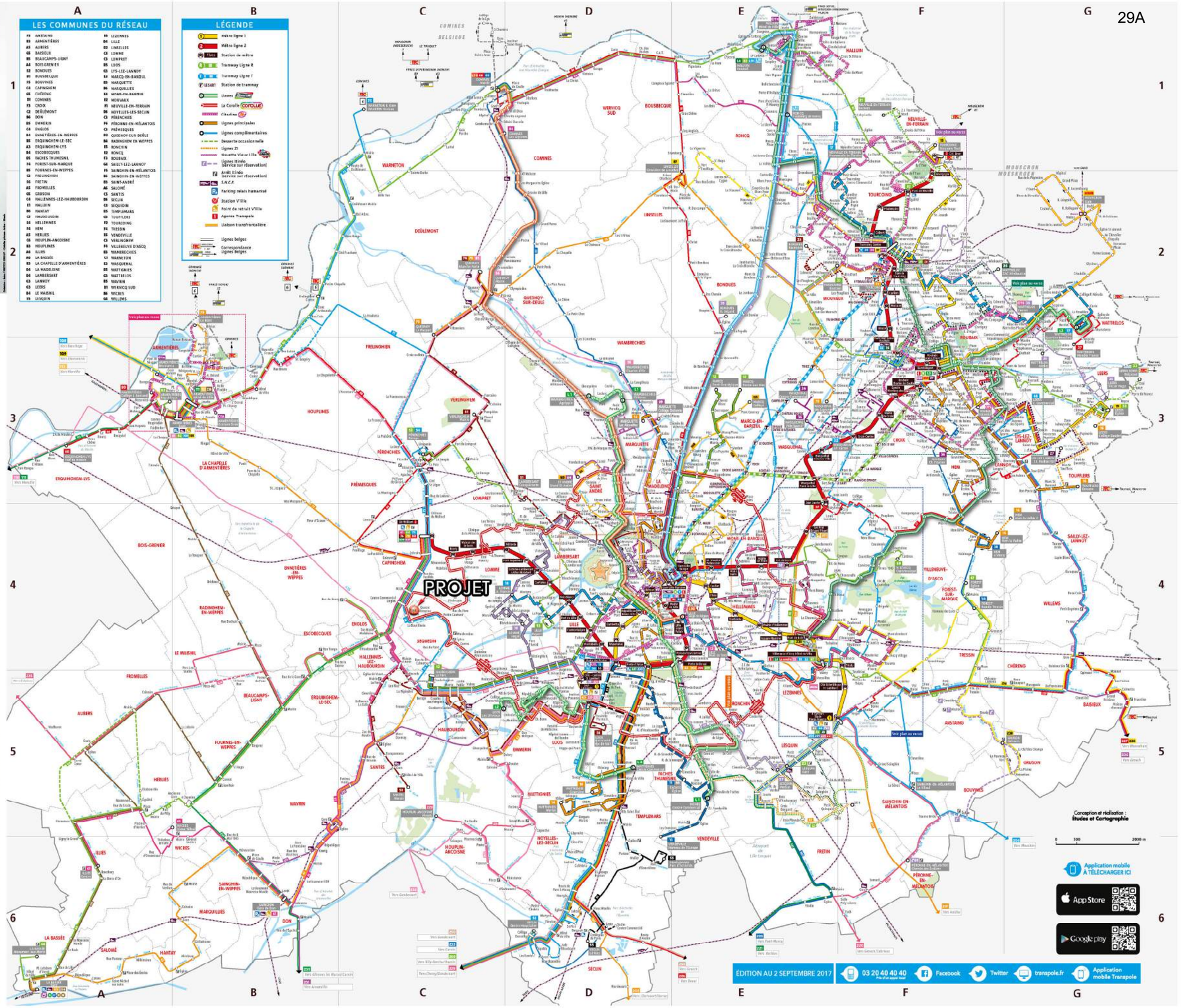

P2'-II-b. Desserte en transports collectifs

P2'-II-b.1 Desserte en bus

P2'-II-b.1-1 Réseau d'agglomération

Le réseau **TRANSPOLE** de Lille-Métropole, est composé de :

- **2 lignes de métro automatique (45 km, 60 stations)**
- **2 lignes de tramway avec un tronc commun (24 stations)**
- **88 lignes de bus (1 600 arrêts)**
- **45 lignes d'autocars (bus ARC-EN-CIEL avec tarification intégrée)**
- **6 lignes « Lianes »,** au niveau de service renforcé
- **6 lignes « Citadines »** au cœur des centres urbains
- **1 lignes « Corrole »** qui assure les liaisons directes de 14 communes autour de Lille

En vis à vis : Plan du réseau TRANSPOLE
Au verso : Plan de la ligne « Corolle »

Ligne		Nombre de passage/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise
Lianes			
1	Wanbrechies-Faches	10 mn	Lille, Saint-André, Marquette
2	Loos-Wattignies	10 mn	Lille, Loos
L90	Comines-Lille	30 mn	Lille, Saint-André, Marquette
L91	Lille-Halluin	30 mn	Lille, La-Madeleine
Citadine			
	Lille	10 à 15 mn	Lille
	Armentières	20 mn	Armentières
La Corolle			
	Circuit en boucle	**20 mn**	**Lille, Loos, Sequedin, Englos, Lambersart, Marquette, Saint-André, La-Madeleine**
Lignes			
10	Lille Gare – Lille CHR	10 mn	Lille, Loos, Lambersart
12	Haubourdin-Marcq	10 mn	Lille, Loos, La Madeleine, Haubourdin
14	Marquette-Wattignies	10 mn	Lille, La-Madeleine, Marquette
18	Lille-Villeneuve-d'Ascq	10 mn	Lille
50	Marcq-Verlinghem	20 mn	Lille, Saint-André, La Madeleine, Verlinghem
51	Lille-Lambersart	30 mn	Lille, Lambersart
52	Seclin-Lille	30 mn	Lille, Loos
53	Pérenchies-Lille	30 à 40 mn	Lille, Lambersart, Lompret, Pérenchies
54	**Pérenchies-Lille**	**15 mn**	**Lille, Loos, Haubourdin, Sequedin, Englos, Pérenchies**
55	Seclin-Templemars-Lille	20 mn	Lille
56	Wambrechies-Quesnoy-Lille	10 à 11 dessertes	Lille, La-Madeleine, Marquette
58	Santes-Loos	30 mn	Santes, Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Emmerin, Loos, Lille
61	Lille-Wicres-Illies	60 mn	Illies, Herlies, Wicres, Sainghin-en-Weppes, Don, Santes, Hallennes-lez-Haubourdin, Englos, Lille

LIGNE CORROLE

Le parcours de la corolle

L'astuce Corolle

Pour se repérer, la Corolle a 2 numéros :

> Corolle 1 tourne dans le sens des aiguilles d'une montre

> Corolle 2 dans l'autre sens.

Souvent un bus toutes les 20 minutes, de 5h30 à 22h30 du lundi au samedi toute l'année !

63	La Bassée-Lille	14 dessertes	Marquillies, Don, Sainghin-en-Weppes, Wavrin, Santes, Haubourdin, Emmerin, Lille
64	La Bassée-Lille	11 à 12 dessertes	Lille, Englos, Ennetières-en-Weppes, Escobecques, Fournes-en-Weppes, Beaucamp-Ligny, Herlies, Illies
75	Warneton/Wasten-Lille	7 dessertes	Lille, Pérenchies, Frelinghien
76	Quesnoy-Lille	60 mn	Lille, Pérenchies, Lompret, Verlinghem, Frelinghien
79	Armentières-Lille	10 à 30 mn	Lille, Capinghem, Premesques, La-Chapelle-d'Armentières, Armentières
80	Lille-Armentières/Erquinghem	19 dessertes	Lille, Capinghem, Premesques, Pérenchies, Houplines, Armentières, Erquighem-Lys
81	Quesnoy-Armentières	5 à 6 dessertes	Frelinghien, Verlinghem, Lompret, Pérenchies, Houplines, Armentières
82	Armentières-Tourcoing	22 dessertes	Armentières, Houplines, Frelinghien
86	Comines-Lille	30 mn	Lille, La-Madeleine
88	Comines-Lille	8 dessertes	Lille, La-Madeleine, Marquette
Tramway			
R	Lille -Roubaix	5 mn	Lille, La Madeleine
T	Lille-Tourcoing	5 mn	Lille, La Madeleine
Métro			
1	Lille CHR – Villeneuve-d'Ascq	1 à 8 mn	Lille
2	Lille St Philibert-Tourcoing	1'30 à 8 mn	Lille

Le site du projet est principalement desservi par les lignes CORROLE et n°54 (cf. pages n°60-65), même si d'autres lignes des réseaux ARC-EN-CIEL et TRANSPOLE le desservent également.

Une très grande partie des habitants de la zone de chalandise du projet est desservi par le réseau urbain TRANSPOLE (82,4 % du total de la zone de chalandise).

PERIMETRES - ARC-EN-CIEL

Carte départementale Arc-En-Ciel du Nord

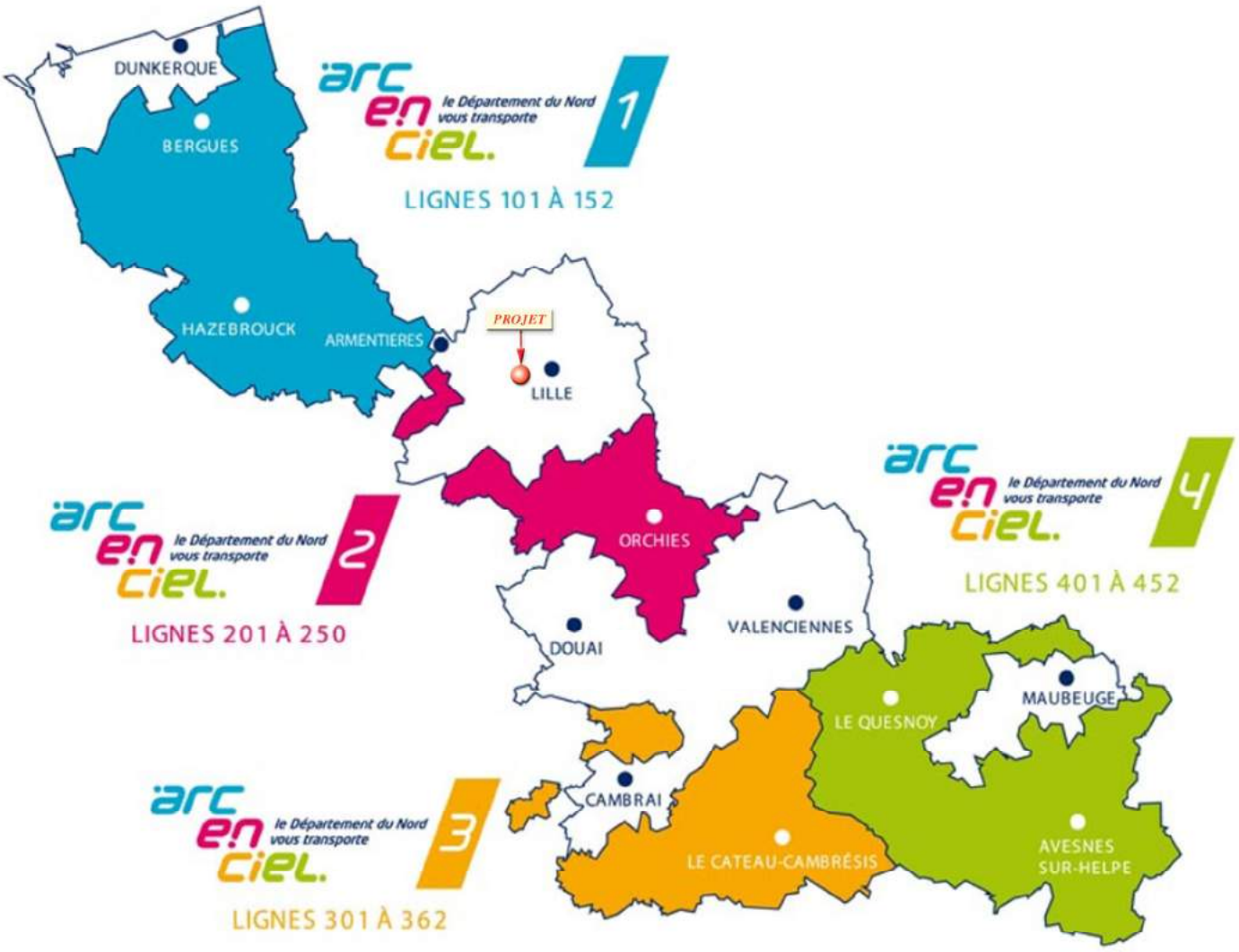

P2'-II-b.2-2 Réseau départemental

Le département du Nord a mis en place un réseau interurbain en autocars, dénommé **ARC EN CIEL**.

Le réseau ARC EN CIEL intervient sur 4 périmètres et compte 116 lignes régulières, dont 6 lignes express.

En vis à vis : Plan des périmètres ARC EN CIEL

La zone de chalandise du projet est concernée par les périmètres n°1 et 2.

En pages suivantes : Plans détaillés des lignes ARC-EN-CIEL des périmètres 1 et 2

- **Arc-en-Ciel 1 (Flandre)** regroupe tout ou partie des cantons de Bailleul Nord-est, Bailleul Sud-ouest, Bergues, Bourbourg, Cassel, Dunkerque Est, Hazebrouck Nord, Hazebrouck Sud, Hondschoote, Merville, Steenvoorde et Wormhout,
- **Arc-en-Ciel 2 (Pévèle et Mélantois)** regroupe tout ou partie des cantons d'Armentières, Cysoing, La Bassée, Lomme, Marchiennes, Orchies, Pont à Marcq, Saint-Amand Rive Gauche et Seclin Sud.

Les différentes lignes en service dans la zone de chalandise sont :

Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise
ARC EN CIEL 1			
108	Boeschepe-Armentières	5 à 6 dessertes	Berthen, Saint-Jans-Capel, Steenwerck, Bailleul, Nieppe, Armentières
109	Armentières-Winnezeele	5 à 6 dessertes	Armentières, Nieppe, Bailleul, Méteren, Flêtre, Caëstre
110	Merville – Lille	8 à 9 dessertes	Lille, Erquinghem-Lys, Sailly-sur-La-Lys, La Gorgue, Estaires, Merville
111	Merville-Armentières	13 à 15 dessertes	Merville, La-Gorgue, Estaires, Sailly-sur-La-Lys, Erquinghem-Lys, Armentières
112	Estaires - Hazebrouck	5 à 6 dessertes	Estaires, La Gorgue, Merville
113	Merville-Armentières	3 à 4 dessertes	Armentières, Nieppe, Steenwerck, Estaires, Neuf-Berquin, Merville
ARC EN CIEL 2			
229	Lille-Chemy/Gondecourt	13 à 16 dessertes	Lille, Loos, Emmerin, Houplin-Ancoisne, Gondecourt
230	Lille-Allennes-les-Marais	2 dessertes	Lille, Englos, Fournes-en-Weppe, Beaucamps-Ligny, Erquinghem-Le-Sec, Escobecques, Sainghin-en-Weppes, Don
231	Lille-Annoeullin	1 à 2 dessertes	Lille, Englos, Hallennes-Lez-Haubourdin, Haubourdin, Santes, Wavrin, Sainghin-en-Weppes, Don
232	Gondecourt – Lille	6 dessertes	Lille, Loos, Emmerin, Houplin-Ancoisne, Wavrin, Gondecourt
235	Estaires – Lille	3 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Ennetières-en-Weppes, Englos, Escobecques, Erquinghem-Le-Sec, Beaucamps-Ligny, Radinghem-en-Weppes, Le-Maisnil, Fromelles, Aubers, Laventie, La Gorgue, Estaires

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte — 1

LIGNES 101 À 152

- 101 Dunkerque / Handschoote / Steenvoorde
- 102 Dunkerque / Bergues / Oost Cappel
- 103 Dunkerque / Esquelbecq
- 104 Dunkerque / St Omer
- 104 Dunkerque / St Omer LIGNE EXPRESS
- 105 Dunkerque / Bergues / Wormhout / Hazebrouck
- 106 Aire sur la Lys / Hazebrouck
- 107 Boeschepe / Hazebrouck
- 108 Boeschepe / Armentières
- 109 Steenvoorde / Armentières
- 110 Merville / Lille
- 111 Merville / Armentières
- 112 Estaires / Hazebrouck
- 113 Haverskerque / Merville / Fleppe / Armentières
- 121 Dunkerque / Bollezeele
- 122 Dunkerque / Bourbourg
- 123 Bollezeele / St Omer
- 124 Dunkerque / Bergues / Haymille
- 125 Wormhout / Bambecque / West Cappel / Wylder
- 126 Houtkerque / Steenvoorde / Hazebrouck
- 127 Steenvoorde / Cassel / Hazebrouck
- 128 Buysscheure / Hazebrouck
- 129 Renescure / Hazebrouck
- 130 Bailleul / Hazebrouck
- 131 Bailleul / Estaires / Bailleul
- 150 Bergues / Eringhem
- 151 Bourbourg / Bollezeele / Wormhout
- 152 Marché Watten

BERGUES Centre ville

HAZEBROUCK Centre ville

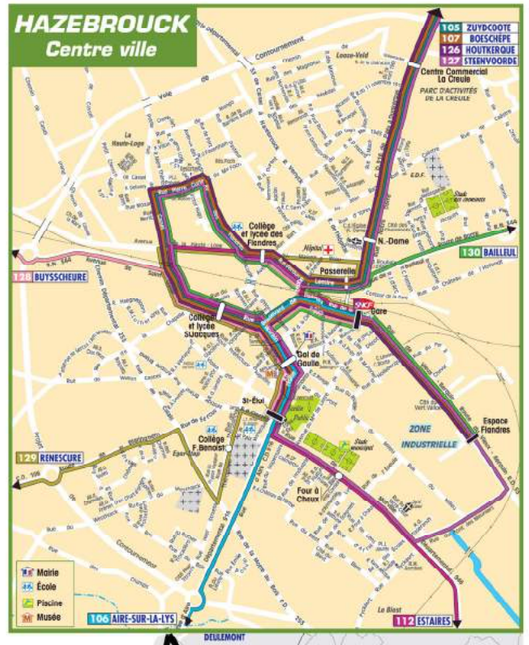

ZONE DE CHALANDISE

LÉGENDE

- Terminus Bus
- Arrêt
- Mairie
- Collège / Lycée
- Limite de commune
- Autoroute
- Pôle d'échanges : Car, TER, ...
- Nord — Service de location de vélo pliant

INFOS, HORAIRES ET TARIFS DES RÉSEAUX PARTENAIRES, EN UN CLIC

>> réseau TER Nord-Pas de Calais : www.ter-sncf.com
>> DK'Bus marine (secteur de Dunkerque) : www.dkbus.com
>> Casobus (secteur de Saint-Omer) : www.ca-stomer.fr
>> Transpole (secteur de Lille) : www.transpole.fr

Le réseau départemental Arc en Ciel est connecté aux réseaux partenaires ci-dessus

Nord — Retrouvez également le réseau Arc en Ciel sur le site internet du Département du Nord : **lenord.fr**

Réalisation MARTY-AMIENS - Mise à jour septembre 2014 - Reproduction interdite

RESEAU ARC-EN-CIEL 1

32B

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte 2

ZONE DE CHALANDISE

ORCHIES Centre ville

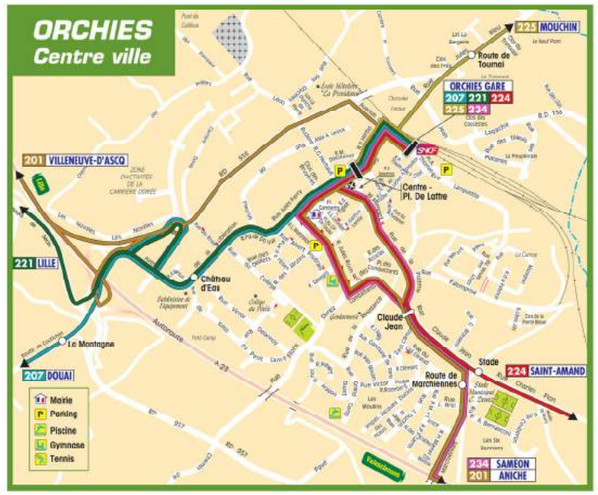

LÉGENDE

Terminus Bus
Arrêt
Mairie
Collège / Lycée
Limite de commune
Autoroute
Pôle d'échanges : Car, TER, ..
Service de location de vélo pliant
Dessertes non régulières

LIGNES 201 À 250

- 201 Aniche / Orchies / Villeneuve d'Ascq LIGNE EXPRESS
- 202 Libercourt / Lille
- 203 Libercourt / Douai
- 204 Mouchin / Cysoing / Villeneuve d'Ascq
- 205 Pont à Marcq / Villeneuve d'Ascq
- 206 Douai / Bersée / Pont à Marcq / Lille
- 207 Orchies / Douai
- 208 Marchiennes / Vred / Somain / Douai
- 209 Billy Berclau / Bauvin / Lille
- 210 Tilloy lez Marchiennes / Marchiennes / Aniche
- 211 Denain / Aniche / Guesnain
- 220 Cobrieux / Genech / Villeneuve d'Ascq
- 221 Orchies / Templeuve / Lille
- 222 Mouchin / Saméon / St Amand les Eaux
- 223 St Amand les Eaux / Lecelles / St Amand les Eaux
- 224 Orchies / Brillon / St Amand les Eaux
- 225 Orchies / Mouchin
- 226 Cysoing / Roubaix
- 227 Wannehain / Baisieux / Villeneuve d'Ascq
- 228 Montigny en Ostrevent / Somain
- 229 Chemy / Gondecourt / Lille
- 230 Allennes les Marais / Carnin / Lomme
- 231 Annoeullin / Lomme
- 232 Gondecourt / Lille
- 233 Carvin / Lille
- 234 Saméon / Orchies
- 235 Estaires / Lille
- 236 La Bassée / Armentières
- 237 Mons en Pevele / Libercourt
- 238 Wannehain / Gruson / Villeneuve d'Ascq
- 239 Templeuve / Ennevelin / Templeuve / Bourghelles / Templeuve
- 250 Gondecourt / Genech

SOMAIN Centre ville

Réalisation RAVET-ANCEAU - Mise à jour septembre 2014 - Reproduction interdite

INFOS, HORAIRES ET TARIFS DES RÉSEAUX PARTENAIRES, EN UN CLIC

>> réseau TER Nord-Pas de Calais : www.ter-sncf.com
>> Transpole (secteur de Lille) : www.transpole.fr
>> Transvilles (secteur de Valenciennes) : www.transvilles.com
>> Evéole (secteur de Douai) : www.transportsdudouaisis.fr

Le réseau départemental Arc en Ciel est connecté aux réseaux partenaires ci-dessus

Nord organise le réseau de transport Arc en Ciel lenord.fr

Retrouvez également le réseau Arc en Ciel sur le site internet du Département du Nord : lenord.fr

236	Armentières-La Bassée	3 à 4 dessertes	Armentières, La-Chapelle-d'Armentières, Bois-Grenier, Radinghem-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes, Fromelles, Aubers, Herlies, Illies

Le réseau de transport départemental du Pas-de-Calais est dénommé **OSCAR.** Il compte une ligne en service dans la zone de chalandise, qui fait la liaison entre Béthune et Armentières.

Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise
OSCAR			
540	Béthune-Armentières	1 à 2 dessertes	Armentières, Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, Laventie, Neuve-Chapelle, Richebourg

Compte tenu du maillage du territoire par le réseau TRANSPOLE de LILLE METROPOLE (bus, métro, tramway), toutes les lignes des bus départementaux permettent dans l'absolu de rejoindre le terrain d'implantation du projet par le jeu des correspondances.

P2'-II-b.2 Desserte ferroviaire

La gare principale de Lille-Flandres est desservie par des TGV, des InterCity belges et des trains régionaux TER Nord-Pas-de-Calais.

Les gares les plus proches du site sont :
- au Sud : située à Loos (2 km), et desservie par les lignes n°15 et 23 depuis la gare de Lille-Flandres,
- au Nord : située à Pérenchies, et desservie par les lignes n°8 et 12 depuis Lille-Flandres.

Ces gares secondaires sont reliées directement au site du projet grâce à l'inter modalité avec le réseau de bus urbains (via la ligne n°54).

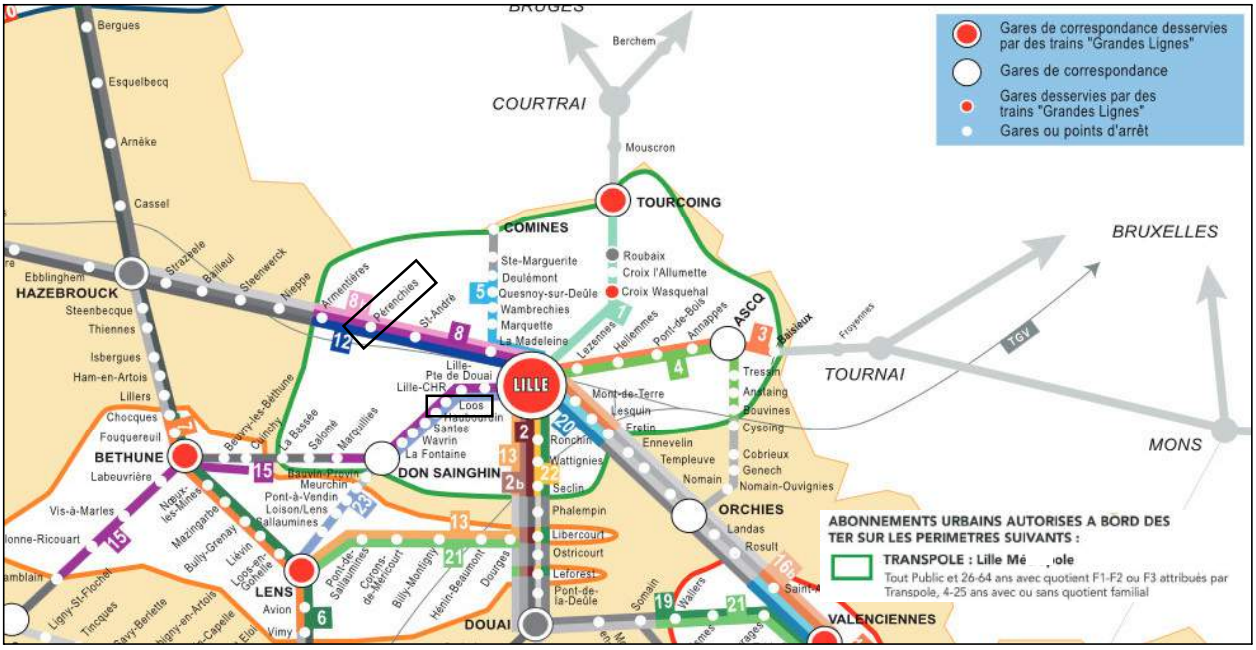

Sont recensées dans le tableau ci-après l'ensemble des lignes transitant par Lille-Flandres, Loos, et Pérenchies, et qui desservent les différentes communes de la zone de chalandise.

Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise (précision sur les passages à l'arrêt)
5	Lille-Comines	3 à 4 dessertes	Lille, Marquette-Lez-Lille (1), La-Madeleine (2 à 3)
8	Dunkerque-Armentières-Lille	52 dessertes	Lille, Armentières (43), La-Madeleine (10), Saint-André (10), Pérenchies (21), Nieppe (14), Steenwerck (13), Bailleul (28), Strazeele (11)
12	Paris-Boulogne-Calais-Lille	28 dessertes	Lille, Armentières
15	Boulogne-St Pol-Béthune-Lille	32 à 34 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Santes, Wavrin, Don, Sainghin-en-Weppes, Marquillies
23	Lens-Lille via Don-Sainghin	26 à 27 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Santes, Wavrin, Don, Sainghin-en-Weppes

DÉVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET CONFORTER L'INTERMODALITÉ - 2030 ET AU-DELÀ

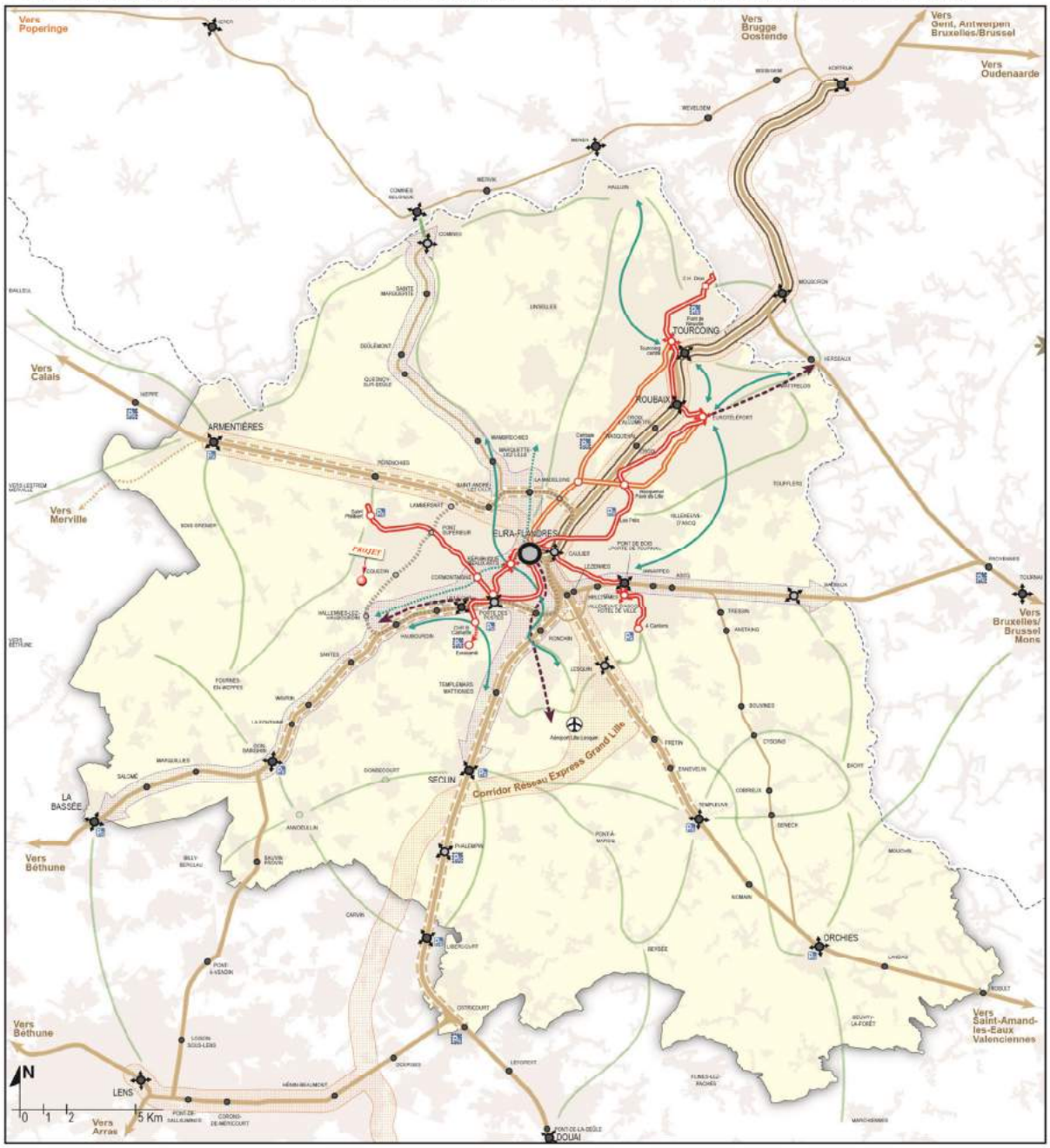

Transport ferroviaire

- Etoile ferroviaire à optimiser ou renforcer
- Réouverture à l'étude de ligne ferroviaire (ex : Armentières - Merville)
- Ceinture ferroviaire de Lille Utilisation potentielle
- Principe de liaison rapide Lille-Bassin Minier (schéma régional des transports et mobilités)
- Pôle gare «Eura-Flandres»
- Gare ou pôle intermodal principal
- Gare ou pôle intermodal potentiel
- Halte ou arrêt TER existant
- Halte ou arrêt TER potentiels Préserver la possibilité d'aménagement
- Préservation de la capacité d'élargissement du faisceau ferroviaire
- Conforter et améliorer les liens ferroviaires : Lille - Kortrijk - Roubaix pour tendre vers un lien rapide eurométropolitain

Transport urbain

- Métro - Ligne 1 et 2
- Projet du prolongement du métro
- Ligne de tramway
- Bus à Haut Niveau de Service à conforter et optimiser (Ligne existante)
- Bus à Haut Niveau de Service (Lignes potentielles)
- Transports en commun structurants
- Pôle d'échanges urbains principaux à conforter
- Point de maillage structurant du réseau
- Parking relais structurant d'entrée d'agglomération
- Parking relais structurants potentiels ou à étudier
- Tram-train — Corridors d'étude des trois premières lignes

Transport interurbain

- Pôle bus structurant
- Principe de rabattement à renforcer ou étudier

Février 2016

L'Agence d'urbanisme Lille Métropole

Sources : ADULM, Région, CG, Communautés de Communes, LMCU

P2'-II-b.3 Projets en matière de desserte en transports collectifs

Le plan de développement du réseau de bus TRANSPOLE engagé de 2011 à 2013 a vu la mise en service de nouvelles infrastructures :

- de nouvelles Lianes,
- des citadines,
- des liaisons de centre-ville avec notamment la navette du Vieux-Lille,
- **la création d'une ligne de rocade - La Corolle,**
- la création d'une nouvelle offre de soirée.

L'objectif de ces évolutions étant d'établir un réseau de bus renforcé, adapté aux rythmes de vie et aux pratiques de déplacement. **Le réseau de bus en place n'est pas appelé à évoluer significativement dans les années à venir.**

Menés entre 2013 et octobre 2017, **les travaux de rénovation de la ligne de métro n°1** (13,5 km, budget d'environ 630 millions d'euros) répondent à la hausse constante du trafic et permettront d'augmenter la capacité d'accueil de la ligne 1, ainsi que celle de la ligne 2.

- Les travaux concernent le doublement de la longueur des rames de la ligne 1 de 26 mètres à 52 mètres, ce qui implique de doubler la longueur des quais.
- L'opération est également l'occasion de moderniser et mettre aux normes les 18 stations de la ligne.
- La ligne 2 ne sera pas oubliée puisqu'elle récupérera une partie des rames actuelles de la ligne 1, permettant ainsi de transporter plus de clients.

Les autres axes forts de développement du réseau de transports collectifs lillois, défini dans le Plan de Déplacements Urbains sont :

- Le développement des **pôles multimodaux** (à l'image des travaux de rénovation de la gare de Lille-Flandres),
- Le développement des **parking-relais**.

En vis-à-vis : SCOT (Transports collectifs)

Le SCOT de Lille-Métropole identifie plusieurs projets à moyen ou long terme en matière de transports collectifs, notamment :

- La mise à l'étude de trois lignes de tram-train, dont une sur l'axe Lille CHR-Haubourdin-Santes-La Bassée, au Sud de Sequedin,
- L'utilisation potentielle de la ceinture ferroviaire de Lille avec un arrêt identifié à Sequedin,
- Le projet d'extension des lignes de métro vers EURASANTE, l'aéroport de Lesquin, et vers Wattrelos.

CIRCUITS CYCLABLES - NORD

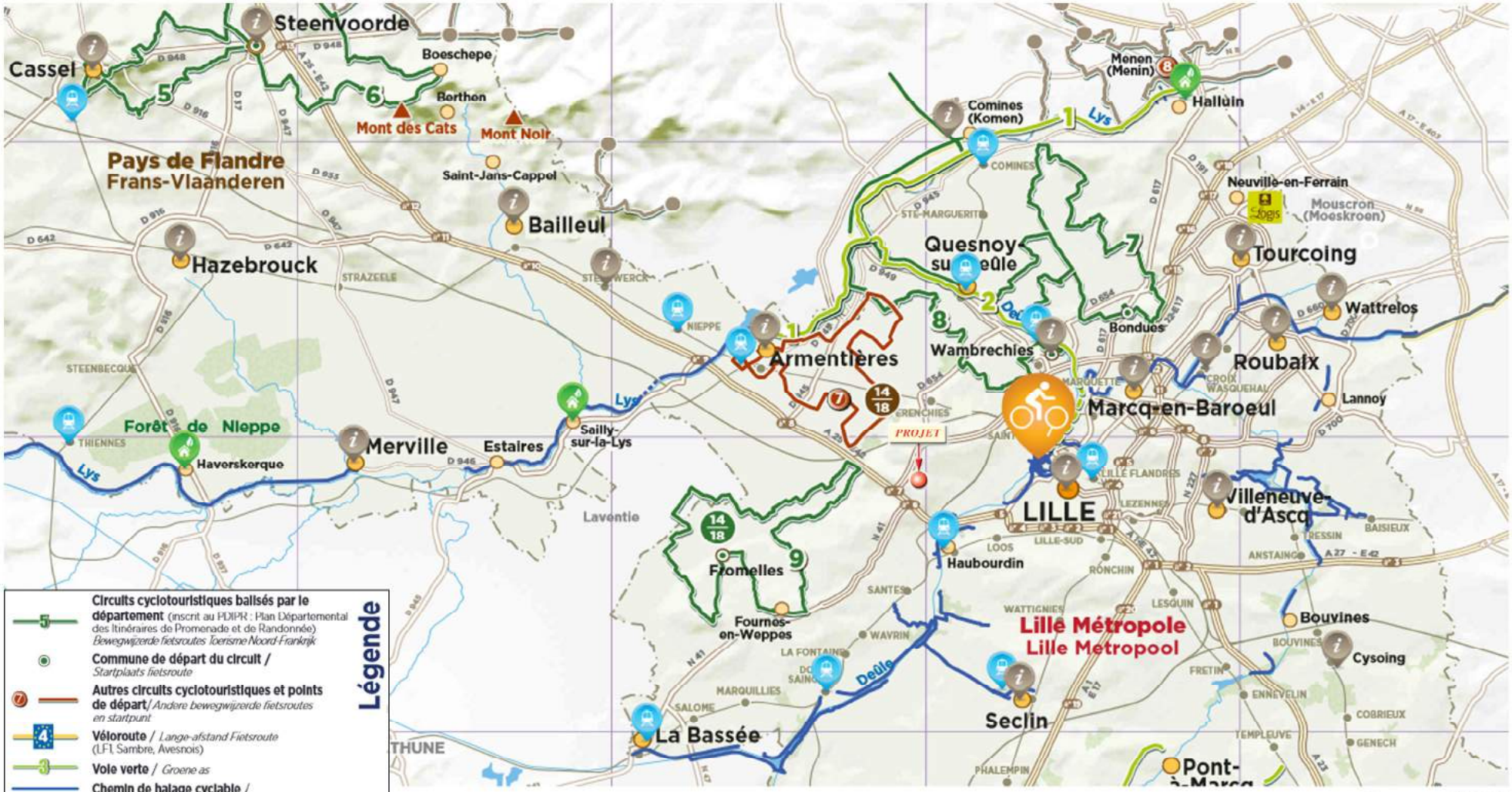

Source : CDT59

P2'-II-c. Desserte en modes doux

P2'-II-c.1 Piétons

Compte-tenu de l'étendue de la zone de chalandise considérée, les déplacements piétons sur longue distance relèvent davantage de la pratique sportive et de loisirs que d'un mode de déplacements quotidiens.

L'agglomération lilloise est traversée par l'itinéraire de grande randonnée, **GR 121B**, qui relie le GR 121 au GR 128. **Cet itinéraire est toutefois assez éloigné du site du projet.**

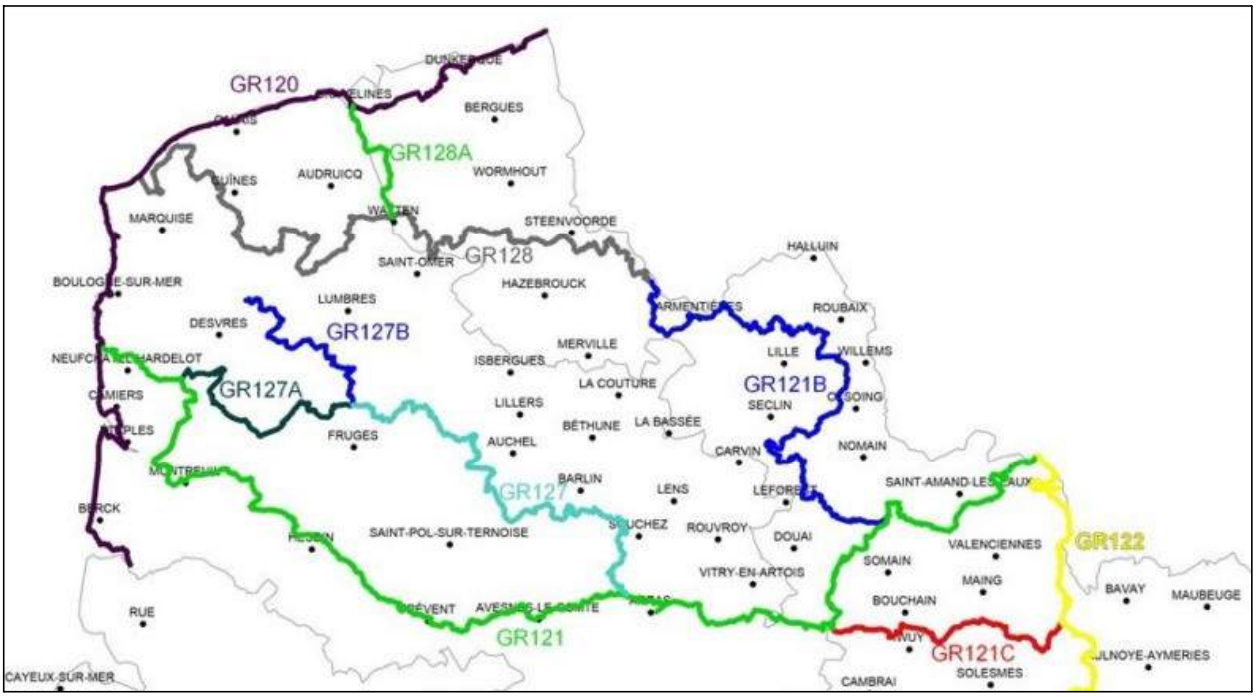

On considérera ce type de déplacement plutôt à l'échelle de la proximité du projet (cf. pages n°66-68).

P2'-II-c.2 Vélos

En vis à vis : Circuits cyclables - Nord

La zone commerciale n'est pas localisée sur un itinéraire cyclable structurant à l'échelle de la zone de chalandise.

On notera dans le périmètre de la zone de chalandise :

- **La voie verte du Lys (d'Armentières à Comines),**
- **Les chemins de halage cyclables, principalement le long de la Lys (en amont d'Armentières), et le long de la Deûle.**

Le Département du Nord a choisi de développer un réseau cyclable bénéficiant d'équipements spécifiques, pistes ou bandes sur le réseau routier départemental, avec **un objectif ambitieux de 2 000 km d'aménagements cyclables à réaliser d'ici 2030.**

SCHÉMA DES DÉPLACEMENTS CYCLABLES

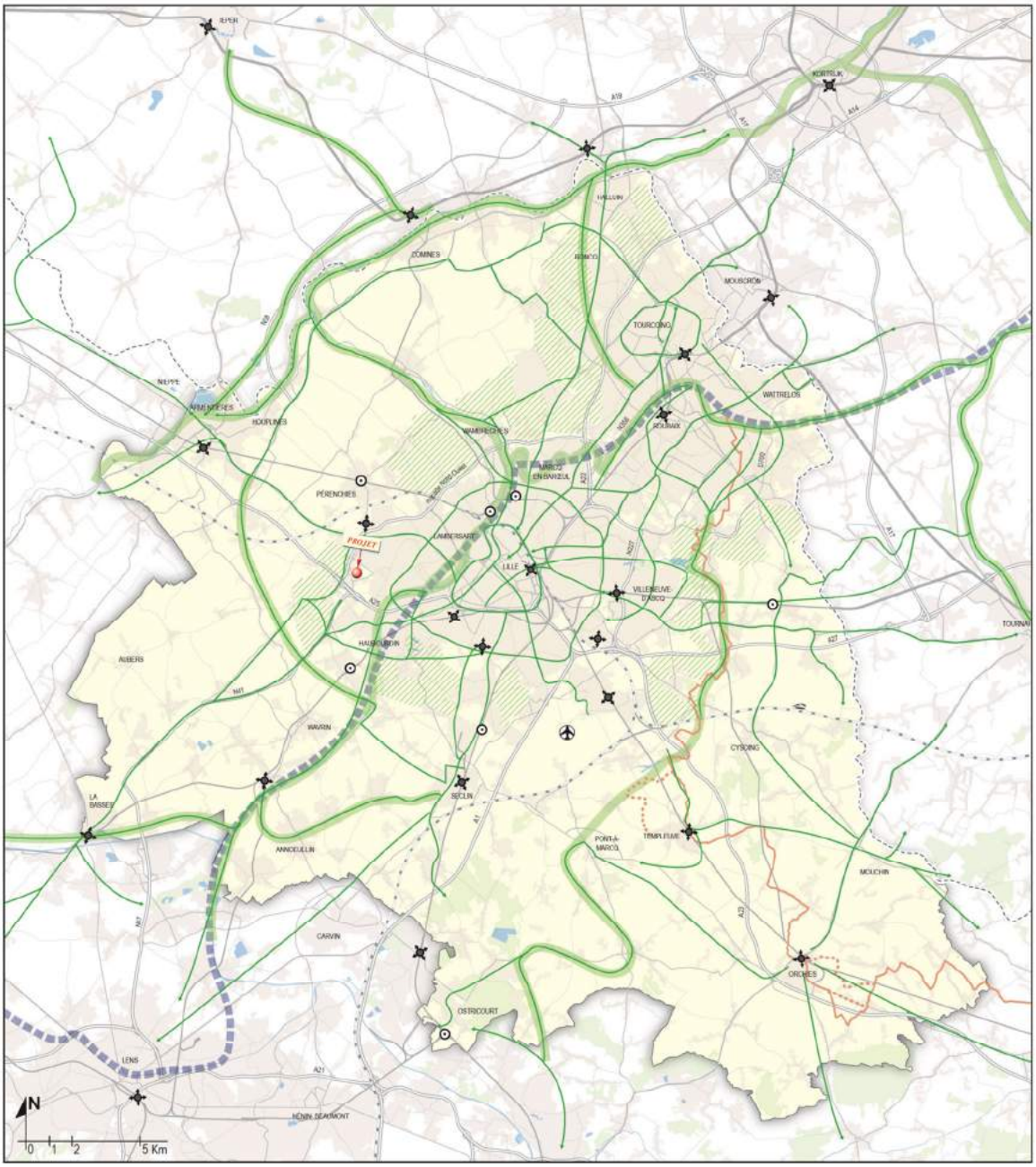

- Réseau prioritaire cyclable
- Hémicycle
- Voie Verte
- Principal pôle d'échanges intermodaux
- Eurovéloroute n°5
- Autres gares en lien avec le rabattement vélo
- VéloRoute Voie Verte de Paris-Roubaix
- Variante

Décembre 2015 — l'Agence d'urbanisme Lille Métropole

Source : ADULM

Ce plan cyclable vise :

- A améliorer et sécuriser la desserte cycliste des principaux pôles d'échanges et des centres d'intérêts départementaux, en privilégiant les établissements scolaires et les gares,
- A mettre en œuvre une continuité d'itinéraires, en lien avec les vélo-routes et voies vertes,
- A identifier et traiter les points sensibles sur les itinéraires les plus fréquentés.

Comme pour les piétons, la pratique du vélo ne semble pas appropriée à des déplacements à l'échelle de la zone de chalandise du projet, dans la perspective de réaliser des achats.

Annexe 6 : Note complémentaire

Demande se substituant à celle déposée en date du 19 avril 2018, ayant donné lieu à une décision du Préfet de Région de soumission à étude d'impact du projet en date du 18 juillet 2018, et ce conformément aux échanges entre Ceetrus et les différents services concernés suite au recours gracieux auprès du Préfet de Région réceptionné en date du 21 septembre dernier

1. *Présentation des différentes parties du projet :*

- Obtention CDAC 1196 m² (pas de SDP supplémentaire)
- Construction de Pizza Paï sur le parking (645 m2 SDP) PC obtenu
- Réaménagement du parking 3 Brasseurs et Centre Commercial
- Construction d'un parking 103 places
- Construction Amarine (554 m2 SDP) PC obtenu
- Démolition Amarine de l'autre côté du Centre Commercial et réaménagement du terrain assiette par un espace vert et un parking (autorisation pas encore déposée)

Le nombre de m2 SDP créé et le solde de places de parking sont en deça des seuils de l'annexe à l'article R122.2 du Code de l'Environnement et définissant les projets soumis à l'examen au cas par cas.

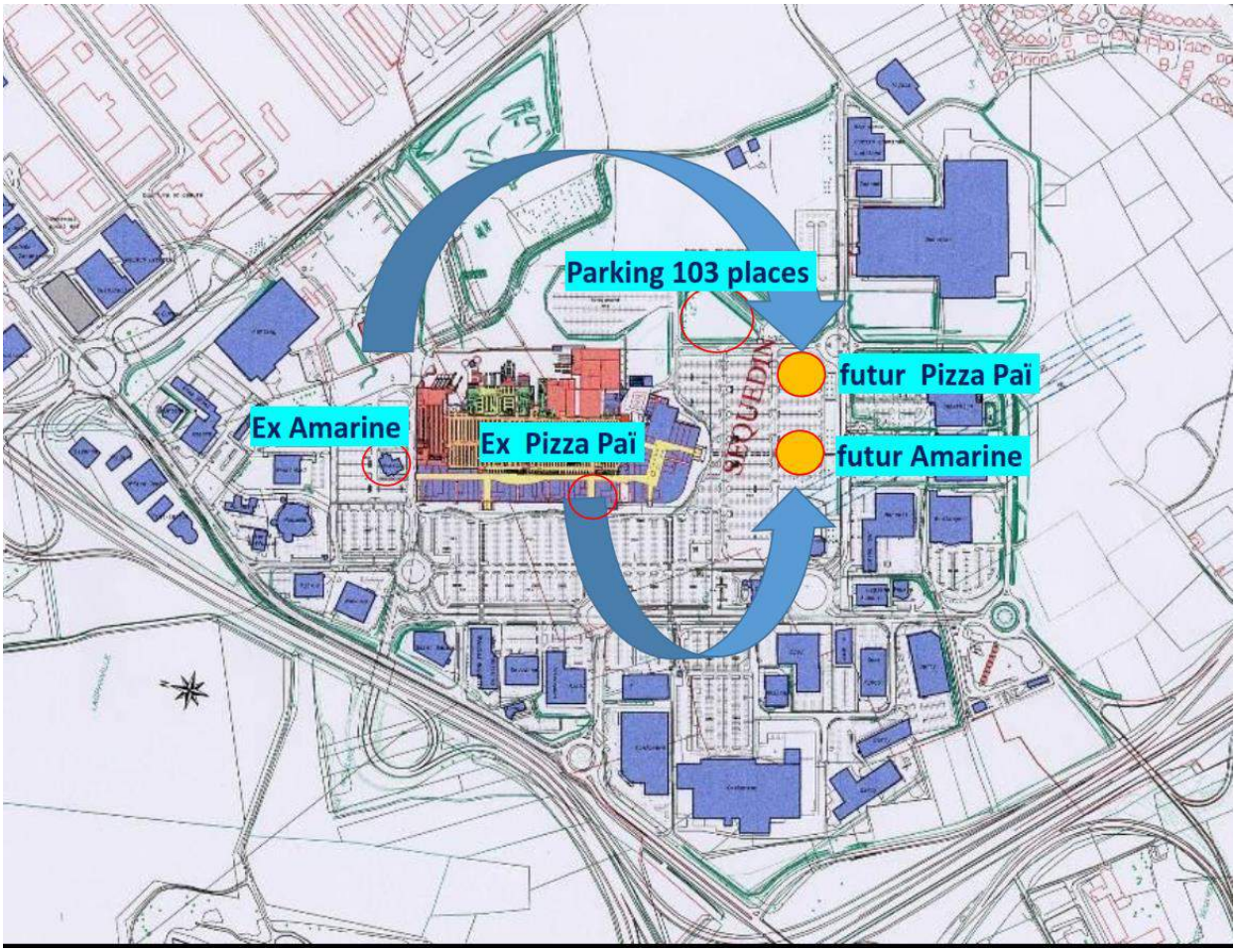

La présente demande de cas par cas concerne le PA précaire déposé en mairie de Sequedin portant notamment sur la création d'un parking de 103 places.

2. Des ***places réservées PMR***, familles et promouvant les modes alternatifs à l'autosolisme (covoiturage, autopartage, etc) sont prévues :
=> il y aura 2 places PMR (voir ci-dessous) sur le nouveau parking

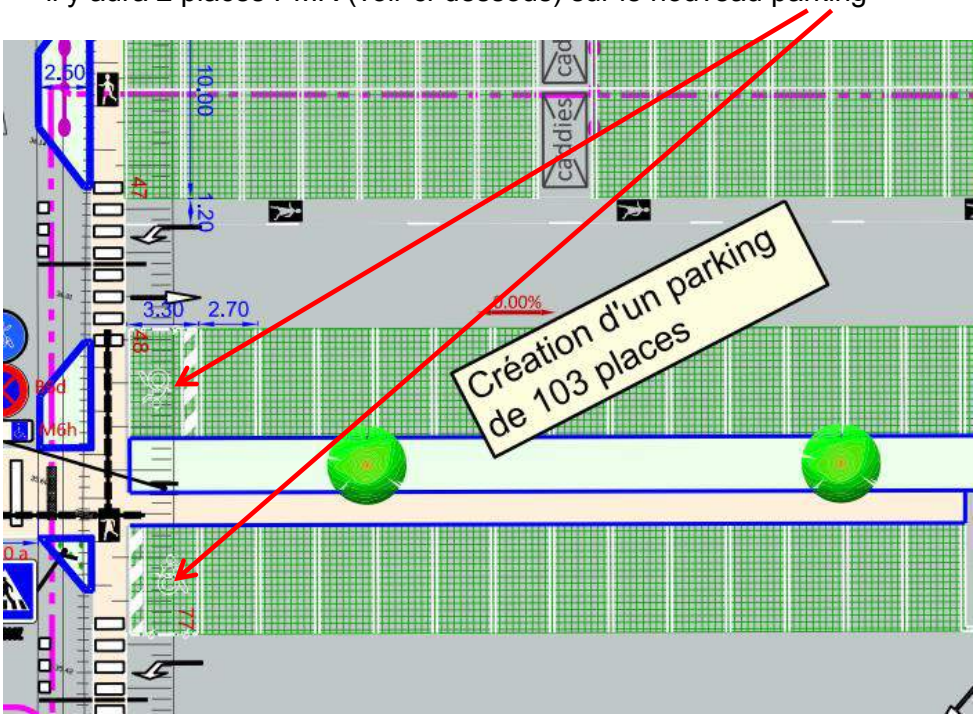

3. ***Connectivité avec l'offre en transport en commun*** existante : voir annexe 5 : extrait de la CDAC

4. ***Concernant la gestion des eaux pluviales,*** une noue complémentaire aux dispositifs existants sera réalisée pour tamponner le complément de surface imperméabilisée (période de retour 100 ans). Le calcul est basé sur la pluie centennale, et un débit d'infiltration dans la noue créée correspondant à une perméabilité de $1.8.10^{-6}$ m/s (issu de l'étude de sol, essai Matsuo, valeur la plus pénalisante des 3 essais réalisés par sécurité sur l'ouvrage). Le volume correspondant est de 258 m3 pour un débit infiltré de l'ordre de 1 l/s. Une surverse sera créée en direction des dispositifs de tamponnement existants.

5. Evolution du nombre de places de stationnement rapporté à la surface de vente

Deux simulations sont effectuées, une première avant passage de la LINO (projet de la MEL) et une deuxième après démontage du parking de 103 places provisoire et passage de la LINO. Dans les deux cas le nombre de places rapporté à la surface de vente baisse avec le projet.
Le projet de construction d'un parking de 103 places est réversible : il sera démonté avant passage de la LINO.

Places "créées - détruites" par la sortie Pizza Paï de la galerie et la démolition Amarine existant - AVANT LINO

	Nombre de places
Réaménagement parking 3Brasseurs existant et création du parking 103 places	-25
Places Parking PC Pizza Paï	19
Places Parking PC Amarine	18
Destruction Amarine et création parking	34
SOLDE	**46**

Evolution de la surface de vente

Surfaces de vente galerie ENGLOS Ceetrus	Hors surface de vente hyper	Avec surface de vente Hyper
Surface de vente **antérieure**	9 039	25 529
Surface de vente **après mis en œuvre projet**	10 235	26 725
Solde CDAC février 2018	1 196	1 196

Nombre de places de parking par m2 de surface de vente avant passage de la LINO

Sur l'ensemble du centre commercial	Site actuel	Après mise en œuvre du projet
Nombre de places de parking	3523	3569
Surface de vente	25 529	26 725
Ratio nombre de places par m2 de surface de vente	**0.138**	**0.134**

En synthèse : le projet permet de diminuer le ratio de nombre de places de parking rapporté à la surface de vente

Places "créées - détruites" par la sortie Pizza Paï de la galerie et la démolition Amarine existant - APRES PASSAGE DE LA LINO

	Nombre de places
Réaménagement parking 3Brasseurs existant et création du parking 103 places	-25
Places Parking PC Pizza Paï	19
Places Parking PC Amarine	18
Destruction Amarine et création parking	34
Destruction parking 103 places	-103
SOLDE	**-57**

Evolution de la surface de vente

Surfaces de vente galerie ENGLOS Ceetrus	Hors surface de vente hyper	Avec surface de vente Hyper
Surface de vente **antérieure**	9 039	25 529
Surface de vente **après mis en œuvre projet**	10 235	26 725
Solde CDAC février 2018	1 196	1 196

Nombre de places de parking par m2 de surface de vente après passage de la LINO

Sur l'ensemble du centre commercial	Site actuel	Après mise en œuvre du projet
Nombre de places de parking	3523	3466
Surface de vente	25 529	26 725
Ratio nombre de places par m2 de surface de vente	**0.138**	**0.130**

En synthèse : le projet permet de diminuer le ratio de nombre de places de parking rapporté à la surface de vente

6. Complément d'information :

- Réversibilité des 103 places au travers du PA précaire et l'emplacement réservé au profit de la MEL (passage de la LINO), le parking sera démonté.

- Le projet prévoit la mutualisation des places de parking entre 3 Brasseurs (actuellement 3 Brasseurs est dans un « enclos » de places, entouré par des haies), Pizza Paï, Amarine et le Centre Commercial, et la création de voies piétonnes dédiées.

- Les places du parking 103 places seront perméables

- Il y aura une plus-value environnementale sur le parking avec la création de fractionnements végétalisés entre les peignes du parking 3 Brasseurs et le réaménagement du parking ex-Amarine.

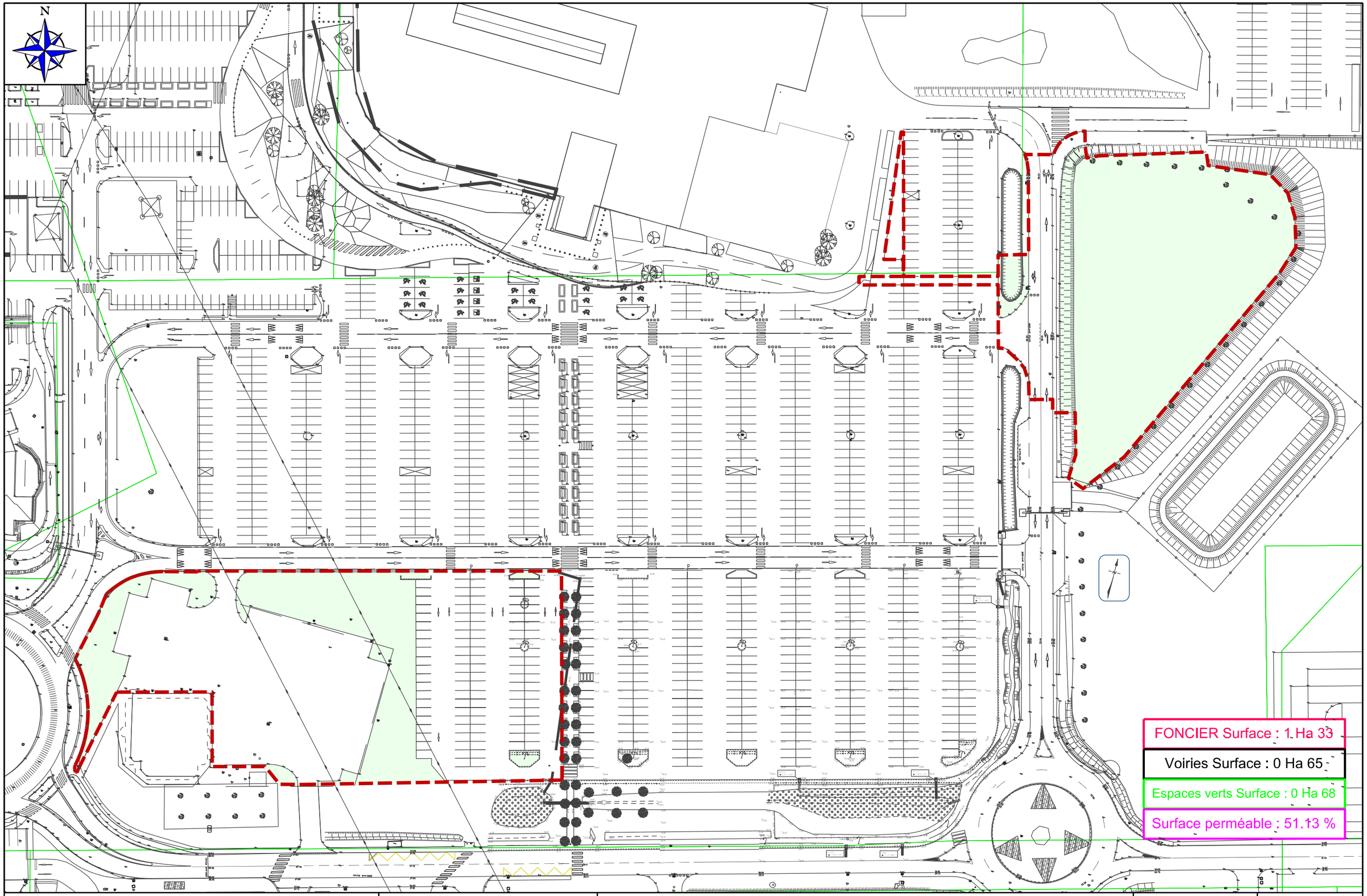

Commune de ENGLOS

CENTRE COMMERCIAL ENGLOS

Maitre d'ouvrage :

immochan
VIVRE MIEUX TOUS LES JOURS

PLAN DES SURFACES PERMEABLES (Etat Existant)

Echelle : 1/1000

Date : MAI 2018

Phase :

Format: A3

N

LA BRASSERIE

Parcelle AMARINE

Parcelle PIZZA PAI

FONCIER Surface : 1 Ha 33
Voiries Surface : 0 Ha 88
Parking perméable Surface : 0 Ha 14
Espaces verts Surface : 0 Ha 31
Surface perméable : 33.83 %

Commune de ENGLOS	**Maitre d'ouvrage :** immochan VIVRE MIEUX TOUS LES JOURS	**PLAN DES SURFACES PERMEABLES**	Echelle : 1/1000 / Phase :
CENTRE COMMERCIAL ENGLOS			Date : DECEMBRE 2018 / Format: A3